



Document de Synthèse
Diagnostic environnemental, enjeux et propositions
d'actions

RÉSEAU NATURA 2000
DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de la zone spéciale de conservation

GORGES DE LA RHUE
FR 8301068

Département du Cantal



Mars 2011

Document d'Objectifs

De la Zone Spéciale de Conservation

« **Gorges de la Rhue** »

site FR 8301068 (1024 ha)

Réalisé par

L'Office National des Forêts
Direction du Développement



DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Diagnostic environnemental **Enjeux et propositions d'actions**

Avec la collaboration des membres du Comité de pilotage local présidé
par M. le Sous-Préfet de Mauriac

Document soumis pour validation en comité de pilotage le 11 janvier 2011

MAITRE D'OUVRAGE

MEEDTL- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne

Dossier suivi par :

C. BAUDRY & S. Marsy, DREAL Auvergne,
A. SUC, DDT Cantal.

STRUCTURE PORTEUSE

Etat

OPERATEUR

Office National des Forêts, Direction du Développement, Lempdes (63)

REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Rédaction/Coordination : T. DARNIS, ONF

Contribution à la Charte Natura 2000 et groupe de travail « Forêt » : J.-P. JUILLARD président de l'ASA d'Algère, P. CITERNE du Groupement Forestier du Rampex, L. DEPEIGE du Centre Régional pour Propriété Forestière, N. LEQUIVARD propriétaire forestière, P. RECLUS agent patrimonial, F. CLAVEIROLE responsable UT Ouest Cantal et D. GILLET directeur de l'Agence Montagnes d'Auvergne pour l'ONF, J.-F. GARSAULT de la DDT Cantal.

Cartographie SIG : T. DARNIS, ONF

Contribution/Synthèse/Relecture : CRPF, DDT, DREAL, CBNMC, ONF, SHN Alcide d'Orbigny et toutes les personnes qui ont contribué à cette démarche.

INVENTAIRE DES HABITATS NATURELS ET ETUDES ECOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES

T. DARNIS, ONF 15 jours en 2010 ; Flore, Habitats naturels et mammifères

SHN Alcide d'Orbigny & ONF : 15 jours en 2010 ; Entomologie

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

T. DARNIS, ONF (sauf mention contraire) Toutes les photos ont été prises sur le site.

REFERENCE A UTILISER

DARNIS, T., 2010 – Document d'Objectifs actualisé de la Zone Spéciale de Conservation, Gorges de la Rhue (Cantal), Site Natura 2000 FR8301068, 72 p. + Annexes.

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Préambule	3
Avant propos.....	3
Bilan de l'application de l'ancien Docob sur la période 2001-2009 ...	4
Bilan des actions mises en œuvre	5
Budget consommé.....	12
Comparaison entre le budget initialement prévu dans le Docob de 2001 et le budget dépensé	12
Synthèse du diagnostic socio-economique actualisé	14
La population	15
L'économie locale.....	15
L'agriculture	15
L'hydroélectricité	16
Tourisme et développement touristique.....	17
La sylviculture	19
Mesures règlementaires	20
Inventaires scientifiques : ZNIEFF.....	20
Mesures réglementaires	20
Synthèse du diagnostic environnemental actualisé	26
Méthodologie utilisée.....	27
Rendus cartographiques	27
Evolution des habitats naturels depuis 2001	28
Évaluation patrimoniale du site au travers des végétations observées	28
Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels en 2010.....	33
Evolution des habitats d'espèces depuis 2000	35
Les espèces observées depuis 2000	35
Modification du périmètre	37
Enjeux/objectifs et proposition d'actions.....	39
Définition des niveaux d'enjeu et hiérarchisation des habitats.....	40
Objectifs de la hiérarchisation des habitats naturels	40
Les menaces et facteurs de dégradation observés sur le site	40
Méthode employée et critères utilisés.....	43
Objectifs de gestion adaptée des habitats.....	48
Actions GH : mesures de gestion adaptées des habitats	49
La Charte Natura 2000.....	49
Les contrats Natura 2000	49
Actions SE : Suivi et évaluation	55
Actions AC : Amélioration des connaissances	61
Actions AN : Animation du Docob	65
Coût.....	65
Partenaires techniques.....	66
Bilan financier prévisionnel	67
Annexes	69

PREAMBULE

Une petite pensée pour le botaniste forestier disparu tragiquement en 2001 sans que ce site ne serait pas ; à Hervé LASSAGNE.

AVANT PROPOS

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Gorges de la Rhue » (site n°FR8301068) a été approuvé par l'Arrêté Préfectoral du 17 mai 2001. Cette décision fait suite au comité de pilotage qui a eu lieu le 20 décembre 2000. Ce comité a validé le document d'objectifs et le choix de l'Office National des Forêts pour la mise en œuvre des actions. Faute de cahiers des charges adaptés aux nouveaux outils de contractualisation (contrats Natura 2000, MAE et Charte Natura 2000), ce Docob n'a pas permis de conclure massivement des contrats pour la mise en œuvre de Natura 2000 sur les parcelles situées dans le périmètre du site.

Ainsi il est apparu nécessaire de réactualiser le Docob dans son ensemble, à savoir :

- réaliser un nouvel état des lieux suite à des données nouvelles concernant l'entomofaune et les chauves-souris
- proposer des limites plus cohérentes
- rédiger des fiches actions actualisées au regard des cahiers d'habitats Natura 2000, des mesures du Plan de Développement Rural Hexagonal, et des nouvelles dispositions de la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 (charte Natura 2000).

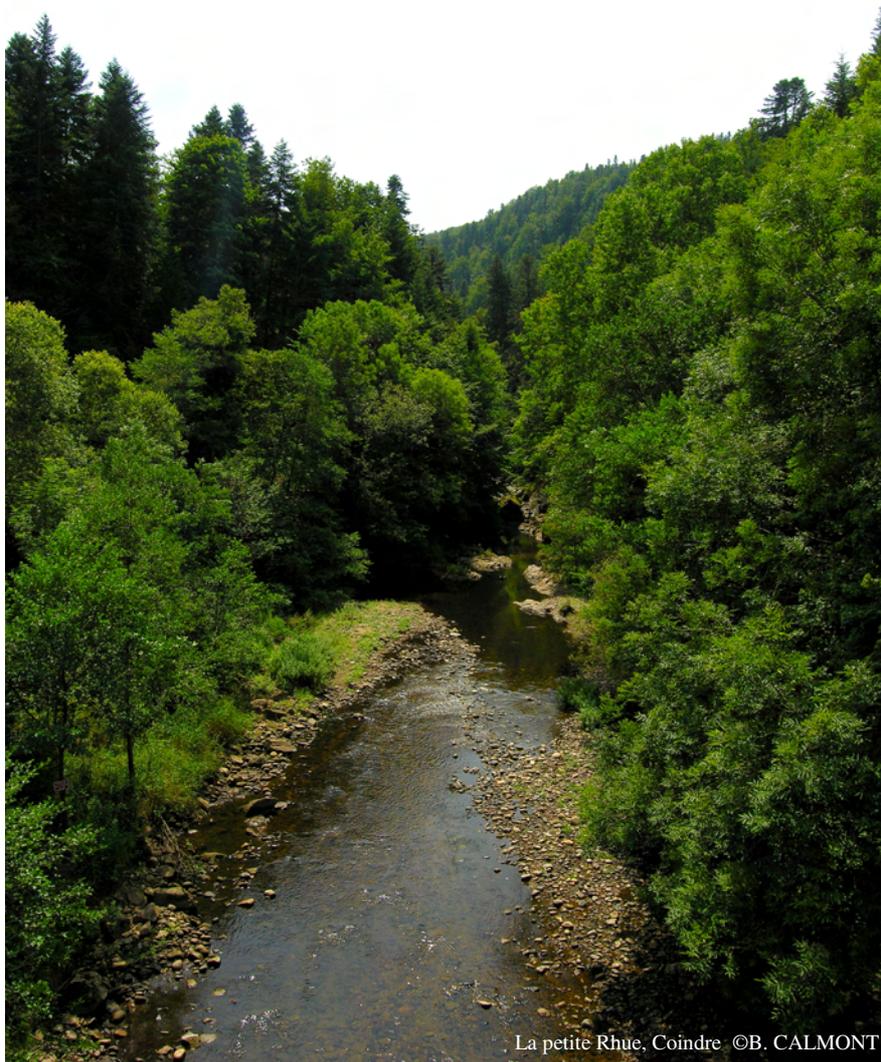
L'Office National des Forêts, Direction du Développement (ONF), en tant que Structure animatrice désignée par la DREAL Auvergne en a conduit l'élaboration en partenariat étroit avec le Comité de Pilotage du site (COPIL) et notamment, le Centre Régional pour la Propriété Forestière du Cantal (CRPF) et le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC).

Ce Docob actualisé propose d'aller à l'essentiel en tant qu'outil de gestion pragmatique et opérationnel. Les rubriques inchangées, tel que l'approche descriptive du site, l'analyse socio-économique, restant valable et d'actualité, sont à consulter dans l'ancien Docob pour plus de précision.

Le Docob s'articule autour de 3 chapitres :

- Bilan de l'application de l'ancien Docob sur la période 2001-2009 ;
- Synthèse générale du diagnostic environnemental actualisé : Enjeux et objectifs ;
- Présentation des actions par enjeux et objectifs et cahier des charges des mesures contractualisables.

BILAN DE L'APPLICATION DE L'ANCIEN DOCOB SUR LA PERIODE 2001- 2009



La petite Rhue, Coindre ©B. CALMONT

BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des actions initialement prévues et réalisées dans la période 2001 à 2009.

Actions initiales			Actions réalisées	
Action	Fiche action	Contenu initial	Contenu / Commentaire	Année de réalisation
Animation et mise en œuvre des aides aux propriétaires : signature de contrats Natura 2000	0	Communication : une lettre d'information devra faire le lien entre le site Natura 2000 et les acteurs locaux.	Environ 300 exemplaires ont été tirés pour chacune des lettres d'information. Elles ont été envoyées aux membres du COPIL ainsi qu'aux Offices de tourisme et Syndicats d'initiatives des 6 communes du site.	Lettre info n° 1 : 2001 Lettre info n°2 : 2002 Lettre info n°3 : 2005 Lettre info n°4 : 2007
		Faire émerger la contractualisation pour la préservation du site.	Mise en place du Groupe de travail Forêt : ce groupe de travail devait permettre de faire émerger les cahiers des charges des actions de contractualisation et à terme la signature de contrats Natura 2000. En 2009, une étude expérimentale de la quantité de bois éligible à la mesure bois sénescents a été menée sur 40 ha en forêt publique et 20 ha en forêt privée. Un projet de contrat a été rédigé mais les intéressés n'ont pas encore souhaité souscrire. A ce jour, aucun contrat Natura 2000 n'a été signé sur le site.	06/11/2002 14/10/2003 22/11/2004 2009
		Elaboration de la Charte Natura 2000	Le groupe de travail Forêt s'est réuni le 09/11/2007 afin d'élaborer la Charte Natura 2000 du site. La charte est toujours en attente de validation par le COPIL. De ce fait, elle n'a pas pu être signée.	2007
		Réunion du COPIL	Depuis la validation du Docob, le COPIL s'est réuni une seule fois en 2004.	2004
Suivi botanique des habitats et des peuplements irréguliers	3	Choix de placettes expérimentales ou placettes témoin - Placettes de suivi des habitats - Placettes de suivi des peuplements irréguliers - Placettes de suivi de l'évolution du sapin pectiné (surface, état sanitaire...)	L'élaboration d'une méthodologie de suivi (protocole expérimental) et un choix de placettes expérimentales (localisation, surface,...) a été réalisé en 2001 par l'animateur du site. Ensuite, un suivi annuel des peuplements et des habitats devait être réalisé selon la méthodologie décrite. Cependant, les enveloppes budgétaires n'ont pas permis de financer la réalisation de ces suivis. Seul le suivi des peuplements irréguliers a été mis en place mais à proximité du site et de manière indépendante des fonds Natura 2000. Une placette AFI (Association Futaie Irrégulière) et un marteloscope ont été mis en place en 2008 sur l'ASA d'Algèze par l'intermédiaire du CRPF. L'ONF en tant qu'animateur du site Natura 2000 a été sollicité pour le choix des critères environnementaux à relever sur ces zones. Avec la modification du périmètre proposée en 2010, la placette AFI sera dans le site Natura 2000. Une formation à l'utilisation du marteloscope a été réalisée en 2009 pour deux personnels de l'ONF.	2001 2008 2009

Actions initiales			Actions réalisées	
Action	Fiche action	Contenu initial	Contenu / Commentaire	Année de réalisation
Elaboration d'un petit guide sylvicole	4	Le guide proposé tente d'apporter des réponse quant aux questions : 1. Comment orienter le devenir de la forêt (réalisation des coupes, des marques) 2. Comment gérer les habitats d'intérêt communautaire Ce guide est destiné à l'ensemble des propriétaires forestiers, gestionnaires du site Natura 2000, plus largement à toute la vallée.	Ce guide a été réalisé en 2008 par l'ONF, mise en forme et imprimé (450 ex) par les éditions « La Cévenne ».	2008
Cartographie des habitats et des parcelles au 1/2500		Avant de mettre en place des actions de gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire, les propriétaires forestiers doivent pouvoir localiser ces habitats sur leur propriété.	Des plans sur fonds IGN et cadastral ont été envoyés à chacun des propriétaires forestiers du site avec une lettre d'accompagnement.	2001
Organisation journée découverte avec les propriétaires forestiers		Les échanges entre forestiers privés devraient permettre d'aborder les mesures de préservation des richesses d'intérêt communautaire eu égard à l'organisation d'un chantier d'exploitation (techniques d'abattage et de débardage adaptées, aspects juridiques), à l'impact des coupes sur les habitats naturels et leur atténuation. On note la participation d'une quinzaine de participant.	Les journées de découverte ont été organisées par le CRPF en partenariat avec l'ONF. Ces journées, en fonction des années, insistaient sur un thème précis en lien avec les habitats naturels et les enjeux environnementaux du site. On note la participation d'une quinzaine de participant en moyenne.	29/05/2001 28/05/2002 26/05/2006 21/09/2007
Prime à la marque de qualité	5	Prime à la marque de qualité - Sur demande du propriétaire, un technicien forestier agréé ou une personne ayant suivi des formations validantes sera chargée de réaliser une marque dans le but d'orienter le mode de gestion vers la futaie irrégulière. - Le montant versé au propriétaire devra compenser le surcoût de la marque	Ces actions portant phares du premier Docob du site n'ont pu être réalisées. En effet, à l'époque de la rédaction de ce premier Docob, aucun texte réglementaire n'existait concernant la mise en œuvre de la politique Natura 2000 sur le territoire français. Ces textes sont arrivés progressivement de sorte que la contractualisation a été cadrée par une liste nationale de mesures et des conditions d'éligibilité des actions bien précises. Les actions initialement prévues dans le Docob des Gorges de la Rhue se sont très vite retrouvées exclues de ces listes nationale et régionale.	-
Prime au débardage de qualité		Prime au débardage de qualité - La prime devra compenser un travail de débardage de qualité qui se traduit par un allongement de la durée des travaux et donc par un rendement plus faible - Le versement de l'aide nécessite un système de vérification et de contrôle des travaux : 'Constat de bonne exécution des travaux' (Organisme désigné par l'état)		

Actions initiales			Actions réalisées	
Action	Fiche action	Contenu initial	Contenu / Commentaire	Année de réalisation
Etude d'impact préliminaire à la réalisation de piste	6	<p>Financement d'une étude d'impact préliminaire à la création de piste sur les parcelles privées</p> <ul style="list-style-type: none"> - But : Définir en accord avec le propriétaire un itinéraire privilégié garantissant le maintien en état des habitats - Les choix d'itinéraires seront guidés par l'inventaire et la cartographie présentés dans le document d'objectif - Ces études d'impact seront réalisées à titre individuel lors d'un raccordement au réseau primaire - La contractualisation se fera les propriétaires privés, les ASA, les communes... - L'aide ne sera attribuée que pour des parcelles incluses dans le périmètre du site <p>Sur les zones ou les habitats sont denses et ou ils représentent un taux de recouvrement fort (ex : Combe Noire), des amorces de piste pourront être réalisées sous réserve d'une étude préliminaire et de l'acceptation par un expert botaniste.</p>		
Bonification de 10% du taux d'aide à la réalisation de pistes		<p>Bonification du taux d'aide à la réalisation de pistes forestières</p> <ul style="list-style-type: none"> - But : Compenser les surcoûts induits lors de la création d'une piste respectueuse des habitats (allongement du tracé par contournement des habitats,...) 		
Etude d'un schéma de desserte forestière		<p>Etude d'un "schéma de desserte" à l'échelle de la vallée</p> <ul style="list-style-type: none"> - But : Créer sur le site et en périphérie un véritable réseau primaire de pistes collectif et cohérent - La contractualisation se fera avec les collectivités (Association Syndicale Autorisée, Commune,...), l'ONF ou les propriétaires privés. 	Le Document réalisé et soumis au groupe de travail Forêt dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site.	2006
Etude de faisabilité d'une réserve biologique forestière (RB)	7	<ul style="list-style-type: none"> ð Recherche du secteur le plus opportun pour la réponse aux objectifs fixés. ð Complément de description de terrain hors habitats Natura 2000. ð Recherche de partenaires scientifiques notamment dans le monde universitaire et choix, en concertation avec eux, de la modalité la plus appropriée (réserve intégrale, ...). ð Etablissement du plan de gestion. 	Le comité scientifique consultatif des réserves biologiques de l'ONF, Auvergne/Limousin et l'animateur national des Réserve Biologique de l'ONF, M. Nicolas DRAPIER, ont étudié la possibilité de création d'une RB sur la forêt domaniale de Maubert et Gaulis. Il est apparu que les zones propices trop morcelées notamment à cause du réseau routier et de desserte ne permettaient pas la mise en place d'une réserve. Toutefois, les autres forêts domaniales du site Natura 2000 n'avaient pas été inspectées faute d'arguments scientifiques.	2004

Actions initiales			Actions réalisées	
Action	Fiche action	Contenu initial	Contenu / Commentaire	Année de réalisation
Franchissement soigné des cours d'eau	8	<p>Achat par une structure locale à déterminer de matériel amovible permettant le franchissement soigné des cours d'eau : Ce matériel devra être léger et facilement transportable par les engins de débardage (porteurs ou skidders) : tube de polyéthylène haute densité – PEHD.</p> <p>Suite à l'opération de démonstration, ce matériel sera entreposé sur une des communes du site pour être mis à la disposition des entrepreneurs forestiers effectuant des travaux sur le site.</p> <p>Organisation d'une manifestation (suite à l'achat du matériel) avec démonstration : mise en place et utilisation du matériel sur un chantier, animation locale et réunions pour l'utilisation de ce matériel, Avec les entrepreneurs pour favoriser l'adhésion à la charte de qualité des travaux forestiers en Auvergne. Avec les propriétaires forestiers du site (Inscription dans les clauses de vente de bois,...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Achat par l'ONF Agence Cantal / Haute-Loire de tubes PEHD auprès de la société Fransbonhomme et stockage sur la commune de Condat-en-fenier (stationnement de Poulainville) • Il s'agit de 16 tubes PEHD (4 de 300 mm, 4 de 400 mm et 8 de 500 mm) : les tubes ont été déplacés en position centrale au département (Murat Entr. Chalbos) afin de pouvoir être utilisés au maximum. • Organisation de la journée de démonstration, le 05/12/2005 (un communiqué de presse a été envoyé à cette occasion) • rédaction d'une note technique envoyée aux personnels de l'ONF et à nos partenaires forestiers pour diffuser l'expérience acquise durant cette démonstration. • 3 utilisations sur le site (toutes sur le Gabacut) 	2005
Mise à disposition d'un document d'objectif	10	<p>Ø Mise à disposition des utilisateurs d'un document d'objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir aux organisateurs de manifestations, aux associations, aux clubs, etc.... : - une cartographie précise des habitats - un savoir scientifique sur les espèces animales et végétales (conditions de vie, causes de dérangements...) <p>pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les risques de dégradation physique des habitats par les activités touristiques et sportives - Eviter le dérangement des espèces protégées - Un document d'objectif sera fourni à chacune des communes concernées par le site pour être consulté. Il sera déposé en mairie. 	<p>Une copie du Document d'Objectifs approuvé en 2001 a été envoyée à chacune des 6 mairies du site.</p>	2001

Actions initiales			Actions réalisées	
Action	Fiche action	Contenu initial	Contenu / Commentaire	Année de réalisation
Organisation journée découverte avec touristes et sportifs	10	<p>Organisation de journées de découverte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Divers thèmes abordés tels que « la géologie et la géomorphologie des gorges », « la botanique », « les risques liés à la pratique de sport comme l'escalade, la moto, etc... », « la dynamique et la gestion des peuplements forestiers »... - Ces journées s'adresseront aux personnels d'encadrement, aux pratiquants (sportifs...) et aux touristes. Elles seront réalisées de préférence en période estivale (période du 1er juillet au 31 août) lors du maximum de fréquentation. Pour les personnels d'encadrement, elles pourront se dérouler un peu avant la saison (mai, juin). 	<p>Les objectifs principaux étaient de favoriser une réflexion collective en associant les utilisateurs, les gestionnaires et les propriétaires afin d'apporter des éléments pour le choix des itinéraires à emprunter, des activités les plus adaptées au site et de faire (re-)découvrir les sites insolites des Gorges de la Rhue. Le programme de la demi-journée fut une visite de terrain en circuit (voiture) avec points d'arrêt. Le thème principal abordé fut l'opportunité d'appliquer sur le site le concept de tourisme durable (cf. Charte européenne du tourisme durable en pièces jointes). 12 personnes étaient présentes le jour de l'animation.</p>	09/11/2006
Signalisation, réalisation de panneaux	11	<p>Panneaux d'interprétation à caractère informatif : Comportant des éléments relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La géologie du site - La faune (présentation des espèces protégées loutre et écrevisse) - La flore (description succincte des habitats) - A la forêt en général (types de peuplement, essences...) <p>Au total, six panneaux sont prévus (un panneau sur chaque commune du site). Ils seront disposés en extérieur sur le territoire Natura 2000. Panneaux indicatifs : « site Natura 2000 »</p> <p>Au nombre de quatre, les panneaux seront localisés en bordure de route :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée EST du site en venant de Riom-ès-montagnes (D 679) - Entrée OUEST du site en venant de Champs-sur-Tarentaine (D 679) - Entre Saint-Amandin et Coindre (D 47) - Entre Trémouille et Cournillou (D 47) 	<p>Initialement, six panneaux d'interprétation avaient été prévus (un panneau sur chaque commune du site) sur la fiche « action » du Document d'Objectifs. Cependant, l'évaluation financière du coût de cette opération à la date de rédaction du Docob était bien en deçà des coûts actuels. Afin d'éviter de réaliser des panneaux de qualité médiocre, il a été préféré la réalisation d'un seul panneau. Il a été positionné non loin d'un complexe unique de ripisylve, et tourbière menacés. Ce panneau a été vandalisé en 2010 par des inscriptions nazies. Une plainte a été déposée. Nous attendons la conclusion de l'enquête pour restaurer ce panneau.</p> <p>4 Panneaux indicatifs : « site Natura 2000 » ont été posés également</p> <p>Ils sont localisés en bordure de route :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée EST du site en venant de Riom-ès-montagnes (D 679) - Entrée OUEST du site en venant de Champs-sur-Tarentaine (D 679) - Entre Saint-Amandin et Coindre (D 47) - Entre Trémouille et Cournillou (D 47) 	2006

Actions initiales			Actions réalisées	
Action	Fiche action	Contenu initial	Contenu / Commentaire	Année de réalisation
Etude d'un schéma d'aménagement touristique	12	<p>Etude d'un schéma d'aménagement touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un schéma d'itinéraires prioritaires <p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la randonnée et la promenade pédestre, équestre - le Vélo Tout Terrain - la pratique d'engins motorisés <p>Afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur la richesse écologique de la vallée - Canaliser les flux de pratiquants sur les voies de communication - Eviter la création de cheminements « sauvages » sur les parcelles - Etudier l'implantation de nouvelles structures à caractère touristique en relation avec le milieu naturel : - Itinéraire « à la découverte des habitats Natura 2000 » ponctué par des panneaux d'interprétation à proximité des zones (sentier botanique et d'interprétation des milieux). - Valorisation de certains sites (cascades, falaises,...) - Création d'une « aire de repos » ou « aire de pique-nique » sur la route de fond de vallée agrémentée d'une table d'orientation proposant divers itinéraires de randonnée (ou table de lecture présentant le site N2000) - Organisation de randonnées en période estivale sous la responsabilité d'un guide animateur <p>L'étude devra évaluer la faisabilité des projets ainsi que les apports éventuels à l'économie locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une cartographie de l'ensemble des structures touristiques de la vallée (structures d'hébergement, sites, monuments...) 	<p>Cette étude inappropriée pour un site Natura 2000 si morcelé et si petit, a été commencée mais jamais terminée. Elle a été reprise dans le cadre du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire des Gorges de la Rhue depuis 2007. Les éléments de l'étude sur le site Natura 2000 ont été confiés au bureau d'étude en charge de l'action pour la charte de territoire.</p>	2007
Réalisation d'un diaporama	13	<p>Réalisation d'un diaporama sur support informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboré sous un logiciel de type 'POWERPOINT' - Constitué de trente à quarante diapositives, de fiches descriptives et explicatives - Enregistré sur support de type CD ROM, il présente l'avantage d'être facilement duplicable d'où la possibilité de mettre ce diaporama à la disposition des collectivités qui en feront la demande (communes,...) 	<p>Un diaporama PowerPoint de 200 Mo, plein de photos, de liens et de textes a été envoyé dans toutes les mairies, les offices de tourisme et syndicats d'initiatives des 6 communes du site.</p> <p>A la demande du COPIL, une version allégée a été réalisée en 2002 afin de pouvoir être utilisée par un intervenant.</p>	2001 / 2002

Actions initiales			Actions réalisées	
Action	Fiche action	Contenu initial	Contenu / Commentaire	Année de réalisation
Création d'une plaquette informative	14	Il s'agit d'un document de présentation du site et de promotion des gorges de la Rhue en terme de tourisme "nature". Les principales données environnementales y seront présentées de manière à informer le touriste ou l'usager de la présence d'un patrimoine écologique riche et important à préserver. Ce document sera mis à la disposition des structures agissant dans le domaine du tourisme (Clubs, associations, hôtels, restaurants, office de tourisme, camping...).	La plaquette de format A2, pliée en A5 a été tirée à 1000 exemplaires et envoyées aux COPIL, Offices de tourisme et Syndicats d'initiatives.	2002

Les fiches actions suivantes manquantes au tableau précédent concernent :

- Les préconisations en matière de gestion forestière et d'équipement Fiche 1
- Les préconisations relatives à la loutre et à l'écrevisse à pieds blancs Fiche 2
- Et le bilan des mesures pour une gestion adaptée des parcelles forestières Fiche 9

Ces actions relevant des simples préconisations n'ont eu que peu d'impact sur la gestion effective des milieux forestiers.

BUDGET CONSOMME

Comparaison entre le budget initialement prévu dans le Docob de 2001 et le budget dépensé

Actions prévues		Coût (€ HT)				
		Initial		Réalisé		
Action	Fiche action du Docob	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	%
Animation et mise en œuvre des aides aux propriétaires : signature de contrats Natura 2000	0	0	50307	27073	0	29%
Suivi botanique des habitats et des peuplements irréguliers	3	4573	7622	4695	0	5%
Elaboration d'un petit guide sylvicole	4	10000	7317	10687	5440	17%
Prime à la marque de qualité	5	0	152,45 Euros/hect	0	0	0%
Prime au débardage de qualité			152,45 Euros/hect			
Etude d'impact préliminaire à la réalisation de piste	304,90 Euros/km					
Bonification de 10% du taux d'aide à la réalisation de pistes	0					
Etude d'un schéma de desserte forestière	6	10671	0	12763	0	14%
Etude de faisabilité d'une réserve biologique forestière	7	12196	0	0	0	0%
Franchissement soigné des cours d'eau	8	10671	0	9116	0	10%
Mise à disposition d'un document d'objectif	10	0	0	100	0	0%
Organisation journée découverte avec touristes et sportifs		0	7317	0	1500	2%
Signalisation, réalisation de panneaux	11	7013	0	7293	0	8%
Etude d'un schéma d'aménagement touristique	12	4573	0	4573	0	5%
Réalisation d'un diaporama	13	4573	0	5068	0	5%
Création d'une plaquette informative	14	4573	0	4573	0	5%
TOTAL		68846	72563	85943	6940	100%
		141409		92883		

La somme dépensée représente *in fine*, 65% du budget initial avec trois années supplémentaires d'applications. Initialement, le Docob de 2001 devait en effet ne durer que 6 années d'application.

L'inexistence constatée de contrats Natura 2000 signés sur ce site doit pouvoir s'expliquer par :

- La complexité et les changements rapides des outils de contractualisation (CAD, MAEt, MAE, Charte, contrats Natura 2000) mettant en porte-à-faux la structure animatrice dans les informations relayées auprès des acteurs locaux (le fait que la prime à la marque et au débardage de qualité, actions phares du premier Docob et annoncée avec force communication, n'ait pas pu être mise en œuvre, cela a été mal perçu en local).
- L'absence de mesures forestières incluses dans la gestion courante des forêts et dans un cadre économique à l'instar de ce qui se fait en agriculture par le biais des MAE.
- Une compensation financière peu valorisante eu égard aux contraintes imposées par la contractualisation (ex : l'exonération de la taxe sur le patrimoine non bâti sur les petites parcelles du site des Gorges de la Rhue ne concerne que de faibles à très faibles montants).
- Une baisse de motivations et une communication en dents de scie auprès des acteurs locaux (seulement 2 COPIL en 9 années).

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC SOCIO- ECONOMIQUE ACTUALISE



Hêtre remarquable, le Roi des Maubert (Forêt domaniale de Maubert et Gaulis)

LA POPULATION

Les recensements de population depuis 1975 sur les communes concernées par le site NATURA 2000 reflètent une diminution de la population, certaines communes ayant perdues quasiment la moitié de leurs habitants.

Les densités de population enregistrées en 2010 sont de l'ordre de 23 habitants/km², ce qui est faible par rapport au niveau national, régional et même départemental (28 habitants/km²). Des densités encore plus basses sont atteintes sur certaines communes (6.8 habitants/km² à Trémouille), ce qui traduit le délabrement démographique de la région Artense. La faible densité de population a probablement des causes géographiques (climat montagnard) mais également des causes économiques. La majorité des communes du bassin versant de la Rhue sont considérées comme « rurales » selon l'INSEE puisque ayant moins de 2000 habitants agglomérés.

Seule la commune de Riom-ès-montagnes, chef-lieu de canton conserve une densité élevée avec 61.3 habitants/km². Ces phénomènes de dépopulation causent de réels problèmes sur le plan économique

L'ÉCONOMIE LOCALE

Les activités économiques et industrielles sont peu développées sur le bassin de la Rhue et sont basées sur l'exploitation des ressources locales et l'élaboration de produits régionaux.

Sur le site NATURA 2000, l'économie repose principalement sur l'exploitation forestière (forêts publiques et privées). L'agriculture est très limitée sur le site, elle se localise en périphérie ou fond de vallée.

L'activité industrielle est réduite à quelques barrages et centrales gérée par la SHEM (Société Hydroélectrique du Midi) et l'EDF (Electricité de France). Autour du site, les industries sont concentrées sur la commune de Riom-ès-montagnes.

Sur ces communes rurales, l'artisanat occupe une part non négligeable de l'économie. Ce domaine est bien diversifié (menuisiers, couvreurs, marbrier,...) et comprend un nombre (en baisse) de restaurateurs et d'hôteliers.

La richesse paysagère est un atout majeur et favorise le développement d'activités touristiques qui à leur tour influent sur l'économie générale de la vallée.

L'agriculture

Situation sur les communes du site

L'agriculture est l'activité prépondérante sur le plateau de l'Artense. Il s'agit essentiellement d'une agriculture d'élevage extensif ou semi-extensif de bovins.

Par le passé, le cheptel était constitué en majorité de vaches laitières, le lait servant à la fabrication de fromage (ex : AOC cantal, Saint-Nectaire). Mais, la mise en application de la politique des quotas a eu pour conséquence une augmentation nette de la production de viande, celle-ci se faisant au détriment de la production laitière. En 1982, sur les communes du site, le nombre d'exploitations productrices de viande est quasiment égal au nombre d'exploitations productrices de lait.

Les troupeaux ovins constituent la seconde production mais elle reste minime par rapport à la production bovine. Les troupeaux équinés et caprins sont minoritaires et ne concernent qu'un faible nombre d'exploitations. Il s'agit de productions annexes en complément des productions bovines ou ovines.

Mais, l'importance de l'activité agricole sur l'Artense ne doit pas masquer les difficultés actuelles de ce secteur économique. L'agriculture de montagne, mal adaptée au système d'intensification subit la concurrence d'une agriculture de plaine moins coûteuse. Entre 1970 et 1988, 222 exploitations ont disparues sur les six communes du site (nombre actuel : 505).

Situation sur le site

Sur le site des Gorges de la Rhue, l'activité agricole est très limitée. Le relief est très peu propice aux cultures ou au pâturage. Quelques parcelles agricoles sont situées en fond de vallée (ex : Embort, Voussaire) ou en périphérie du site (ex : Sarran, les Essarts). L'étude des plans cadastraux révèle un nombre de parcelles agricoles faible par rapport aux parcelles boisées. De plus, la surface des parcelles est réduite, souvent inférieure à l'hectare. La superficie totale des parcelles vouées à l'agriculture représente environ 70 hectares (<1/10ème de la surface totale) (document annexe : complément à l'étude, partie agriculture).

L'hydroélectricité

L'eau de la rivière Rhue est utilisée à des fins de production électrique. Sur ce cours d'eau, il existe trois retenues hydroélectriques.

- Le barrage de la Chapelle est une micro-centrale située en amont de Condat.
- Le barrage des Essarts, localisé juste en amont du site Natura 2000 a une hauteur de 49 mètres et appartient à la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM)
- Le barrage de Voussaire (28,5 mètres) est tout proche du périmètre du site, il est géré par Electricité de France. Une conduite forcée depuis le lac de Lastiouilles vient se déverser dans ce barrage. Cette retenue permet de dévier le cours de la Rhue afin d'alimenter le barrage de Bort-les-Orgues (avant d'être déversée dans le barrage, cette eau déviée alimente une centrale qui fonctionne uniquement lorsque la chute d'eau est suffisante).
- Sur la Petite Rhue, la retenue de Journiac a une faible capacité de stockage.

La centrale hydroélectrique de Coindre utilise une eau amenée par conduite forcée depuis les barrages des Essarts et de Journiac, mais également l'eau provenant d'un captage situé en aval de Saint-Amandin (ruisseau de Saint-Amandin).

La présence et le fonctionnement d'ouvrages hydroélectriques induisent une artificialisation du cours d'eau en modifiant le régime hydrique naturel. Les lâchés successifs se traduisent en aval par des variations de niveau d'eau d'autant plus importantes que les gorges sont encaissées. Du fait de la stratification thermique qui s'opère dans les plans d'eau, la température des eaux évacuées est sensiblement différente de celle des eaux vives, ce qui induit des chocs thermiques pour les organismes en aval des ouvrages.

Toutefois, Electricité de France par un courrier en date du 28 décembre 2000 précise que ces perturbations sont faibles sur la Rhue pour les raisons suivantes :

- le barrage de Vaussaire ne sert qu'à dévier l'eau vers la retenue de Bort et il n'est pas associé à une usine de production
- des précautions sont prises pour que les lâchers soient effectués en période de fortes eaux. La rivière se caractérise alors par une forte capacité de transport des sédiments, ce qui évite son ensablement. De plus, un suivi rigoureux sur des stations situées en aval permet de surveiller l'effet des chasses sur les habitats des espèces aquatiques.

Tourisme et développement touristique

Les atouts touristiques de la région reposent en partie sur le cadre naturel avec une vallée sauvage encaissée dans des gorges et entourée de vastes plateaux au paysage plus ouvert. Les activités touristiques sont le plus souvent basées sur la pratique d'activités de plein air ou de sport-nature. Cette forme de tourisme, utilisatrice de l'espace naturel est pratiquée essentiellement durant la période estivale. La pratique de sports comme la randonnée ou le VTT induit une pression touristique diffuse dans l'espace.

Le patrimoine, au travers des vestiges architecturaux constitue un élément déterminant dans l'attrait touristique de la région. Les produits régionaux, mis en valeur par diverses manifestations aident au développement touristique. Ce tourisme, fondé sur la découverte d'une région et de son terroir offre des potentialités de développement touristique pendant la saison hivernale.

Les différentes activités de loisirs répertoriées sur le site

Les activités de sport-nature sont bien représentées sur la zone et plus particulièrement sur le site Natura 2000. Elles y sont très diversifiées. La vallée possède un réel potentiel de développement dans ce domaine.

Randonnée pédestre

Les pratiquants utilisent les chemins de grande randonnée (GR 30) et de petite randonnée, les pistes forestières... Sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), les communes de Saint-Etienne-de-Chomeil, de Riom-ès-montagnes et de Saint-Amandin sont largement pourvues de chemins propices à cette activité.

Souvent, les itinéraires empruntent la voirie communale ou traversent des terrains communaux et sectionaux. A proximité du site, une table d'orientation indique aux randonneurs cinq itinéraires de randonnée.

Equitation

4 fermes équestres sont en place autour de la zone Natura 2000, si bien que cette activité est pratiquée sur le site (Massif des Maubert et plateau d'Algère notamment).

VTT

A Riom-ès-montagnes, quatre circuits sont spécifiques à ce sport. Sur Champs-sur-Tarentaine, des circuits accessibles en VTT permettent de découvrir l'Artense ou le pays Bort-Artense.

Activité motorisée : 4X4, moto, quad

Les activités moto et quad utilisent en partie les chemins et les pistes situés sur le site Natura 2000. Ces activités sont le plus souvent encadrées par des clubs. La pratique d'engins motorisés est variable selon la saison, plus faible en période estivale en raison du danger pour les randonneurs.

Pêche

Dans cette région, l'eau est un élément déterminant du paysage puisqu'elle est présente partout ; rivières et ruisseaux, plans d'eau ou tourbières. Sur le bassin versant de la Rhue, l'activité pêche est gérée par deux AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) : Les AAPPMA de Champs-sur-Tarentaine et Condat.

AAPPMA de Champs-sur-Tarentaine : 150 km de rivière en 1ère catégorie, 4 retenues de 1ère catégorie (La Crégut, le Tauron, Le Tact et Voussaire), Lac de Lastioulles (180 ha) en 2ème catégorie

AAPPMA de Condat Bassin de la Santoire (Partie Ouest du bassin de la Rhue)

En rivière, l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs est la truite Fario. L'ombre commun (introduit récemment par la fédération), les goujons et vairons sont également présents. Les plans d'eau sont peuplés de tanches, carpes, gardons et de carnassiers comme le sandre ou le brochet.

La chasse

La pratique de la chasse sur le site est concentrée sur certaines zones comme la forêt d'Algères, le secteur de Voussaire et plus à l'Est, les Essarts, Cornillou et la forêt de Chastellanay. La chasse au chien courant est la plus répandue et elle concerne deux espèces de cervidés, cerf et chevreuil, et le sanglier. La chasse au chien d'arrêt ne concerne qu'un faible nombre de chasseurs.

Sur les communes du site, les attributions des plans de chasse ne sont fixées que pour le chevreuil et le cerf, chamois et mouflons étant absents ou en très faible nombre. L'étude des plans de chasse sur les six communes du site entre 1992 et 2010 révèle une augmentation constante des attributions de bracelets. Au total, les attributions aux ACCA en chevreuil ont été multipliées par trois à quatre entre. Pour la zone Artense, les attributions en cerf ont presque triplé. Des initiatives personnelles sur le territoire participent également à la régulation des populations de cervidés. La création d'une chasse privée de 300 hectares en forêt d'Algères a permis d'augmenter ponctuellement la pression de chasse.

L'activité chasse peut être une cause de dérangement de la loutre. Les chiens sont en effet susceptibles de suivre la piste et de perturber la tranquillité de l'animal. Mais, l'équilibre écologique de la loutre pourrait être remis en cause que si la pression de chasse était forte. Ce n'est pas le cas dans la vallée de la Rhue.

L'augmentation constaté au niveau départemental des populations de cervidés peut induire des dégâts en forêt sur les plants et les jeunes arbres. L'abrutissement et les frottis ont des conséquences sur la structure des peuplements et sur leur état sanitaire. Or, les habitats répertoriés sont pour partie des habitats forestiers.

Cependant, aucun dégât significatif sur les habitats naturels recensés et notamment forestier n'a été recensé dans le site Natura 2000.

Baignade

Les sites de Lastiouilles et de La Crégut se caractérisent par des eaux de baignade de bonne qualité et attirent bon nombre de touristes en période estivale.

Canoë - kayak

Ce type d'activité est pratiqué sur certaines portions de la rivière Rhue. La pratique de ces sports est rendue dangereuse par la présence d'ouvrages hydroélectriques (lâchers d'eau, phénomène de marnage).

Escalade

Les affleurements rocheux et les falaises sont propices à l'escalade. Le site comporte déjà un rocher équipé près de Coindre (rocher Hélène). L'aménagement de nouvelles voies sur le site (plus précisément sur la commune de Saint-Etienne-de-Chomeil) a été réalisé. Le Club Alpin Français (CAF) est très actif (projet de site, manifestations,...). La présence du rocher de Cournillou peut également être mentionnée.

Courses d'orientation et raid multi-activités

Les courses d'orientation sont un moyen d'allier découverte de la nature et sport. Une manifestation a été organisée à proximité du lac du Roussillou. Les risques de dégradation éventuels sont ponctuels et dus à la fréquence des passages autour des postes (point de passage obligatoires). Des velléités de développement de raid-multiactivités apparaissent sur le site.

Conclusion

Les activités touristiques et sportives sont nombreuses et entrent souvent en relation étroite avec le milieu naturel. Ainsi, la fréquentation touristique du site peut poser localement des problèmes sur le plan environnemental de dégradation des chemins, de dérangement des espèces (végétales et animales) protégées ou de perturbation de l'équilibre des habitats.

Cependant, de fortes potentialités de développement des activités de loisirs existent sur ce territoire. Aussi, les modalités de gestion et les équipements devront permettre d'allier protection des habitats et développement touristique.

La sylviculture

L'économie de la vallée repose sur quatre piliers principaux que sont l'agriculture, l'industrie, le tourisme et la forêt. Sur le site, l'exploitation forestière reste une des principales sources de revenus. Les forêts de la vallée produisent des bois de valeur et de bonne qualité. Les essences sont diverses tant en résineux (sapin, épicéa, douglas,...) qu'en feuillus (hêtre, chênes, érables, tilleuls,...). Ces forêts sont le plus souvent gérées en futaie irrégulière. Mais, des plantations résineuses sont également observées sur certaines zones. Pour partie, elles sont issues des replantations suite à la tempête de 1982 et de 1999.

Ainsi, la vallée de la Rhue possède une culture sylvicole très ancienne, en témoignent les nombreuses friches industrielles de scieries. Comme on peut en faire le constat aujourd'hui, un nombre conséquent de propriétaires perpétuent cette tradition en gérant leurs forêts et en exploitant leurs bois.

Face à cette production et à cette exploitation encore fortes, l'aval de la filière (transformation des bois) est en retrait. Les bois exploités ne sont pas tous transformés sur place par manque d'unités de sciage. Néanmoins, quelques petites scieries locales sont encore en activité.

Mais, la tempête de décembre 1999 n'a pas épargné cette vallée cantalienne, faisant des dégâts épars, dispersés sur le site Natura 2000. Elle a introduit de nouveaux éléments de réflexion sur la forêt, et par conséquent, sur la problématique "Natura 2000". Compte tenu de la surface boisée, les règles de gestion applicables au titre de Natura 2000 devront être adaptées de façon à ne pas mettre en péril le système économique lié à la forêt.

MESURES REGLEMENTAIRES

Inventaires scientifiques : ZNIEFF

ZNIEFF de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique).

Définition : espace naturel remarquable par l'équilibre et l'intérêt de l'écosystème, ou par la présence d'espèces animales ou végétales rares ou menacées

Le nombre de territoires classés ZNIEFF autour du site NATURA 2000 reflète la richesse écologique de cette zone. Les milieux protégés sont variés. L'ensemble est riche en habitats de type landes, pelouses, groupements rupicoles et forêts de ravins (Carte 10 : périmètres classés).

7009 Gorges de la Rhue, 170003 La Cousteix, 17006 Lac de Coindre, , 7006 Mont du Bélier, 7024 Vallée du Soulou, 7007 Montagnes, 7008 Etang des Bondes et Roussillou, 190017 Bois de Fortuniers, 170004 Lasparet et le Petit Jolon, 17005 La Pignole

Le périmètre NATURA 2000 actuel de la vallée de la Rhue est issu du périmètre initial de la ZNIEFF 0000 – 7009. D'une superficie de 3640 hectares, la ZNIEFF s'étendait sur les communes d'Antignac, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Condat, Montboudif, Riom-ès-montagnes, Saint-Amandin, Saint-Etienne-de-Chomeil, Trémouille et Vebret.

Mesures réglementaires

Classement au registre des monuments historiques.

Les églises de Saint-Etienne-de-Chomeil et Riom-ès-montagnes sont toutes deux classées au titre des Monuments Historiques. Les mesures en matière d'urbanisme sont soumises à une réglementation particulière dans un périmètre de 500 mètres autour de ces ouvrages. Les aménagements publics ou privés à proximité susceptibles de porter atteinte à l'aspect esthétique du monument sont soumis à l'avis de l'Architecte des Monuments de France. Compte tenu de l'éloignement des bourgs par rapport au périmètre retenu, ces mesures s'appliquent uniquement en périphérie du site Natura 2000.

Les plans locaux d'urbanisme (PLU)

Les parcelles du site sont classées selon leur intérêt écologique et le statut de protection qui doit leur être accordé, on se reportera en annexe n°2 afin de visualiser le classement des parcelles cadastrales sur les PLU des communes du site.

Les documents de gestion forestière: le plan simple de gestion et l'aménagement forestier

Le plan simple de gestion et l'aménagement forestier sont des documents légaux de gestion forestière. Ils définissent et fixent dans le temps toutes les opérations d'entretien ou de mise en valeur de la forêt. C'est un calendrier prévisionnel qui doit permettre d'appliquer une gestion durable à l'espace forestier.

Le plan simple de gestion est obligatoire pour toutes les forêts privées de plus de 25 hectares d'un seul tenant. La durée de validité de ce document peut varier entre 10 et 30 ans. Souvent, elle ne dépasse pas 20 ans.

L'aménagement forestier est quant à lui obligatoire pour toutes les forêts publiques soumises au régime forestier.

Le traitement irrégulier de la forêt se caractérise par des prélèvements faibles (éclaircies) mais répétés dans le temps. Il limite fortement les perturbations et réduit considérablement les risques de dégradation des habitats. Il s'agit d'une gestion souple de l'espace forestier souvent préconisée dans les cahiers d'habitats. Dans la vallée de la Rhue, il semble que ce soit la méthode la mieux adaptée pour combiner l'objectif de protection et l'objectif de production.

Sur la zone Natura 2000 et à proximité immédiate, 4 plans simples de gestion et 8 aménagements forestiers sont élaborés.

Plans simples de gestion en partie dans le site Natura 2000.

PROPRIETAIRE : Groupement forestier du Chambon (COMMUNE : St-Etienne-de-Chomeil, Riom es Montagnes, Trémouille, FORET : Algères)

PROPRIETAIRE : Juillard J.P. (COMMUNE : St-Etienne-de-Chomeil, FORET : Algères)

PROPRIETAIRE : Groupement forestier des Rampeix (COMMUNE : St-Etienne-de-Chomeil, FORET : Algères)

PROPRIETAIRE : M. LHERMITE (COMMUNE : St-Etienne-de-Chomeil, FORET : Bois de Ridoux)

Toutes les autres forêts de plus de 25 ha d'un seul tenant, sont sous le régime du RSA (Régime Spécial d'Autorisation administrative des coupes) où chaque coupe est soumise à autorisation par la DDT avec avis du CRPF.

Aménagements forestiers concernés

Forêt	Type	Parcelle	Surface (ha)	Plan d'aménagement à jour au 31/03/2011
Algères de Feniers	Domaniale	1	27.2	Oui (début en 2007)
		2	8.7	
		3	12.13	
		4	14.58	
		5	13.9	
		6	12.38	
		7	10.5	
		8	9.5	
Total Algères de Feniers			108.89	
Auzerette	Sectionale	3	7.45	Oui (début en 2010)
Total Auzerette			7.45	

Forêt	Type	Parcelle	Surface (ha)	Plan d'aménagement à jour au 31/03/2011
Chastelanay	Sectionale	B	7.48	Oui (début en 2008)
		C	5.19	
		D	5.08	
Total Chastelanay			17.75	
Coudert	Sectionale	10	10.49	Oui (début en 2008)
		11	12.37	
		2	16.75	
		13	12.33	
		14	12.73	
		15	14.44	
		4	11.94	
		_5	29.78	
		6	9.06	
		7	15.32	
		8	8.61	
9	4.68			
Total Coudert			158.5	
Falleix	Sectionale	1	12	Oui (début en 2008)
		2	5.6	
		4	4.86	
		5	5.9	
Total Falleix			28.36	
Maubert et Gaulis	Domaniale	1	12.58	Oui (début en 2007)
		10	7.5	
		11	11.91	
		12	9.82	
		13	7.9	
		14	8.92	
		15	10	
		16	11.88	
		17	9.83	
		2	9.69	
		3	7.54	
		4	13.76	
		5	15.28	
		6	14.91	
		7	15.43	
		8	11.16	
9	8.96			
Total Maubert et Gaulis			187.07	
Montboudif	Sectionale	I	4.26	Oui (début en 2008)
		J	7.16	
Total Montboudif			11.42	
Saint Amandin	Domaniale	STAMAND1_3	11.17	Oui (début en 2007)
		STAMAND1_4	8.44	
		STAMAND1_5	8.37	
		STAMAND1_6	6.31	
		STAMAND1_7	9.83	
		STAMAND1_8	7.36	
STAMAND1_9	12.32			
Total Saint Amandin			63.8	

Forêt	Type	Parcelle	Surface (ha)	Plan d'aménagement à jour au 31/03/2011
Saint-Amandin	Sectionale	STAMAND2_1	10.62	Oui (début en 2009)
		STAMAND2_2	7.48	
		STAMAND2_3	9.8	
		STAMAND2_4	12.59	
		STAMAND2_6	7.73	
		STAMAND2_7	8.75	
		STAMAND2_8	11.44	
Total Saint-Amandin			68.41	
Trémouille et Lavidal	Sectionale	TREMOUIL_III	23.56	Oui (début en 2008)
		TREMOUIL_IV	12.04	
		TREMOUIL_V	10.15	
		TREMOUIL_VI	18.86	
Total Trémouille et Lavidal			64.61	
TOTAL			716.26	

Conclusion

Les préconisations élaborées démontrent une réelle volonté de gestion souple des forêts de la part des propriétaires publics ou privés. Les opérations prévues ne sont pas incompatibles avec les impératifs de protection relatifs à Natura 2000. Cependant, quelques précautions devront être prises lors des opérations d'aménagements (Création ou amélioration de pistes, drainage...).

La tempête est un élément perturbateur qui risque d'induire des modifications dans les documents de gestion élaborés. Les conséquences restent encore difficiles à apprécier.

Aussi bien pour les plans simples de gestion que pour les aménagements forestiers, les mesures décidées sont en accord avec les Orientations Régionales Forestières. Ainsi, ils garantissent une gestion forestière durable.

La charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est géré par une charte qui détermine et organise les actions du parc, qui prévoit les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Suite à un inventaire et une analyse de la situation économique, sociale, culturelle sur le territoire, la charte a été révisée en 1998-1999. La procédure de révision a abouti à l'élaboration d'une nouvelle charte valable pour une période de dix années (2000-2010). Elle doit donc être révisée. Le territoire couvert par le site Natura 2000 est inclus en totalité dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, par conséquent il est soumis à la Charte.

Parmi les missions du parc figure la "protection du patrimoine". L'un des cinq grands objectifs définis sur ce territoire vise à la "protection des richesses et la pérennisation de la biodiversité du patrimoine naturel". A ce titre, le PNRVA détermine en collaboration avec les propriétaires et les usagers, le mode de gestion ou de protection le plus adapté : actes réglementaires (ex : réserve naturelle, site classé, arrêté préfectoral de conservation des biotopes...) ou mesures contractuelles (ex : contrat Natura 2000).

L'organisme gestionnaire du parc, soucieux d'appliquer une gestion spatialisée tenant compte des attentes et exigences locales découpe son territoire en "projet de territoire". Ils se répartissent en 13 rubriques et concernent des milieux très distincts (zones de crêtes, vallées glaciaires, etc...). La vallée de la Rhue a été retenue au titre des "Gorges sauvages". Au travers d'études et d'inventaires sur les milieux naturels, les habitats et les espèces, l'organisme contribue à la connaissance des biotopes sur son territoire.

La charte du parc joue le rôle de fil conducteur, elle permet de coordonner les actions, d'assurer une gestion cohérente et efficace sur tout le territoire auquel elle se réfère. Les documents d'objectifs pour Natura 2000 ou tout autre document de gestion (ex : documents d'urbanisme, etc...) se doivent d'être en accord avec les orientations proposées dans la présente charte.

Réglementation de la circulation de véhicules motorisés

L'Association Syndicale Autorisée d'Algères (ASA) couvre 600 hectares et regroupe 84 adhérents. Elle s'est portée maître d'ouvrage de plus de 20 kilomètres de pistes forestières.

Une interdiction de circuler sur ces pistes est mise en œuvre et concerne tous les véhicules à moteurs sauf ceux des ayants droit. Cette interdiction est signalée par des panneaux à l'entrée des voies de communication et ne concerne que les pistes privées. Cependant, des autorisations peuvent être négociées avec des clubs et des associations à l'occasion de diverses manifestations.

Le site N2000 recoupe également le périmètre de l'ASA des massifs forestiers de Ridoux et Suclaux qui regroupe 25 propriétaires, pour une superficie totale de 156 hectares. L'association a réalisé plusieurs kilomètres de piste, dont une partie sur le site N2000 (Bois de Suclaux). Une réglementation de la circulation a été mise en place sur les pistes créées par l'association.

Intercommunalité

Les périmètres de trois communautés de communes du nord Cantal chevauchent le territoire classé en zone Natura 2000.

Constituée de 10 communes, la communauté de commune du pays de gentiane s'étend sur trois cantons. Elle œuvre entre autres dans le domaine économique (zone d'activité, nouvelles technologies,...), l'aménagement du territoire et le tourisme.

Le périmètre de la communauté de communes Sumène-Artense chevauche les cantons de Saignes et Champs-sur-Tarentaine. Cette structure résulte de la fusion de trois syndicats (un syndicat de développement, un syndicat de service et un syndicat d'aménagement) dont elle a récupéré les compétences. Le projet d'un « pays du Haut-Cantal » est lancé, il regrouperait plusieurs structures intercommunales autour de Mauriac dont Sumène-Artense.

La communauté de communes du Cézallier recoupe les limites de deux cantons. Elle succède à un SIVOM (Syndicat à Vocation Multiple) qui existait depuis 1977. Cette structure adhère au « pays de Saint-Flour » qui comprend l'arrondissement de Saint-Flour dans son ensemble, mis à part les communes de Cheylade et Le Claux (Carte 12: communautés de communes).

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Sumène/Artense (communes de Champs-sur-Tarentaine, Trémouille), Pays de Gentiane (communes de Riom-ès-Montagnes et Saint-Amandin), et Cézallier (commune de Montboudif)

La commune de Saint-Etienne-de-Chomeil ne fait partie d'aucune structure intercommunale.

Charte forestière et schéma de desserte

Les communes du site sont incluses dans la Charte forestière de Territoire du Massif de la Rhue. Entre autres actions cette charte a réalisé un schéma de desserte sur une partie des communes de la CFT mais toutes incluses dans le site Natura 2000. En 2005, une étude sur la desserte au sein du site Natura 2000 a été menée anticipant les problèmes qui pourraient y avoir entre protection des habitats d'intérêt communautaire et desserte forestière.

Le contrat de rivière Haute-Dordogne

C'est un programme d'actions concertées valable sur une période de 5 ans. Il est mis en place en collaboration avec l'ensemble des acteurs dans le domaine de l'eau (Etat, collectivités, Agences de l'eau, Associations...). Il résulte d'une démarche volontaire de la part des usagers.

Tous les thèmes liés à l'eau peuvent y être abordés (gestion des cours d'eau, quantité des eaux, gestion piscicole, mise en valeur paysagère et touristique, etc...), mais le thème qualité des eaux reste incontournable.

Le contrat de rivière Haute-Dordogne élaboré par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne EPIDOR a été prolongé de 3 ans jusqu'en 2011 par le Comité National d'Agrément avec comme souhait une extension du périmètre au bassin versant de la retenue de Bort-les-Orgues.

Par conséquent, ce périmètre s'étend au bassin 'naturel', auquel s'ajoute le bassin versant de la Rhue puisque les eaux de la Rhue sont amenées dans la retenue de Bort-les-Orgues par la conduite forcée de Voussaire. Actuellement, le périmètre du contrat de rivière s'étend sur 4 départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Creuse) et concerne 93 communes dont celles du site Natura 2000.

Le périmètre définitif intègre donc la totalité du bassin versant de la Rhue, la commune de Champs-sur-Tarentaine fera partie du contrat de rivière.

Les modalités de gestion élaborées d'une part dans le document d'objectif et d'autre part dans le contrat de rivière devront être cohérentes et compatibles. Le périmètre d'application du contrat de rivière est large (bassin versant), par conséquent il semble plus adapté pour appliquer une gestion durable des populations de loutre et d'écrevisse.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ACTUALISE



Vue vers Coindre depuis le sommet du versant est de la Combe noire

METHODOLOGIE UTILISEE

L'application de la méthodologie de référence (CLAIR et al. 2005) dite « Méthode CHANES », prévoit la réalisation d'une carte de tous les habitats naturels et semi naturels relevant ou non de la Directive, par parcours complet du site (cf. Annexe 1 pour plus de détails sur la méthodologie).

Rendus cartographiques

Le résultat des travaux de cartographie est présenté en annexe du rapport. Ces annexes comprennent

- une carte de situation (dont l'argumentaire sur les modifications de périmètre) du site étudié (Annexe 2) ;
- 15 cartes de localisation des habitats naturels : 5 pour les groupements végétaux selon la typologie CORINE Biotope, 5 pour les habitats IC dominants et dominés de premier rang et 5 pour les statuts de protection (Annexe 3) ;
- 5 cartes de localisations des habitats d'espèces animales et végétales (Annexe 4)
- 5 cartes de l'état de conservation des habitats (Annexe 5)
- 5 cartes des zones d'intervention prioritaire (Annexe 6)

Tous les éléments nécessaires à l'établissement de ces cartes sont contenus dans les tables numériques de la base de données du cédérom placé en annexe du Docob.



Forêt sectionale de Trémouille

EVOLUTION DES HABITATS NATURELS DEPUIS 2001

Évaluation patrimoniale du site au travers des végétations observées

Ensemble des végétations

La méthodologie mise en œuvre lors de ce travail permet d'avoir une vision réaliste des végétations présentes dans les Gorges de la Rhue. En 2010, la cartographie des végétations du site n'a pu être entreprise que sur environ 30% de sa surface (cf. méthodologie). Néanmoins, ce travail est complémentaire de celui de 2001 et permet de se faire une bonne idée générale de l'agencement et de l'état de conservations des habitats.

La zone prospectée couvre environ 1025 hectares, incluant le site initial (960 ha) ainsi que des zones périphériques. Les plantations artificielles (environ 40 ha), et les autres milieux artificialisés représentent 62 ha soit 6% du site (avec le périmètre de 2010).

Les végétations observées font l'objet d'un descriptif sous forme de fiches synthétiques en annexe 8. Les habitats relevant de la directive « Habitats » sont présentés de manière détaillée. Les habitats ne relevant pas de la Directive sont présentés plus succinctement.

Ces fiches sont complémentaires du rendu d'étude de l'ONF « Cartographie des habitats relevant de la Directive 92/43/CEE » de 2001 présenté en annexe du premier Docob approuvé en 2001. Aussi, concernant les habitats d'intérêt communautaire, les informations concernant le caractère diagnostique n'est pas repris dans le présent document.

Au total, les travaux menés en 2010 ont permis d'identifier la présence de 19 types d'habitats naturels élémentaires, répartis en 1378 unités cartographiées (polygones différenciés).

Le tableau suivant présente la synthèse des types d'habitats recensés.



Tourbière boisée de Trémouille

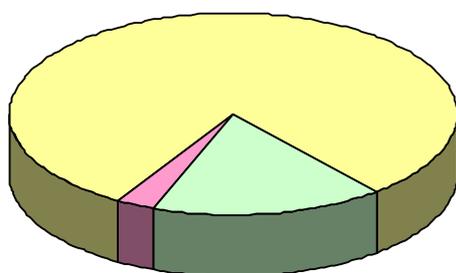
Nom de l'habitat appliqué au site	Formations	Code	
		Code habitat élémentaire	code CORINE Biotope
Eau libre sans végétation	Zones humides	-	24
Végétations enracinées à Callitriche platycarpa		-	24.4
Fondrière à Dorines		-	54.11
Lande sèche acidiphile à Callune, Genet poilu et Bruyère cendrée, faciès typique	Landes	4030-6	31.238
Lande sèche acidiphile à Callune, Genet poilu et Bruyère cendrée, faciès à voile de Fougère aigle		4030-6	31.238
Lande à Genêt à balais		-	31.841
Lande à Genêt purgatif		5120-1	31.842
Fourré mésophiles en voile à Prunier épineux et aubépines	Fourrés	-	31.8
Fourré pionnier à Saule Marsault, Bouleau verruqueux et Tremble		-	31.8
Fourré de recolonisation à Noisetier ou Merisier ou Frêne ou Chêne pédonculé		-	31.8
Manteau arbustif montagnard sur gros blocs à Sorbier des oiseleurs		-	31.83
Roncier		-	31.831
Végétation herbeuse des lisières et talus héliophiles, acidocline à neutrocline	Pelouses /Prairies	-	34.41
Végétation herbacée pionnière des chablis et des coupes forestières, nitrophile et héliophile.		-	31.8712
Pelouse pionnière fraîche à <i>Sedum telephium</i>		8230-2	36.2
Pelouse pionnière d'exposition froide		8230-2	36.2
Mégaphorbiaies des lisières, talus et dépression		6430-3	37.7
Végétation herbeuse des lisières et talus nitrophiles, héliophiles ou sciaphiles		-	37.7
Végétation herbeuse des lisières et dépression sciaphiles fraîche de combe à froid à <i>Petasites albus</i>	-	37.7 (cf.37.81)	
Hêtraie-chênaie subacidocline de bas de pente à Luzule des bois et Polypodes	Forêts	-	41.1
Chênaie, chênaie-hêtraie collinéenne acidocline à neutrocline, type générique		-	41.13
Hêtraie-chênaie collinéenne acidocline à neutrocline, variante sur blocs rocheux		-	41.13
Hêtraie-chênaie sessiliflore à Houlque molle et Houx		9130-4	41.13
Sapinière, hêtraie sapinière acidocline du Massif central à Luzule des bois		-	41.14
Chênaie pubescente à Brachypode penne		-	41.71
Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile, type générique		9120-2	41.12
Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile d'exposition chaude		9120-2	41.12
Hêtraie-sapinière submontagnarde acidiphile d'exposition froide à Prenanthe pourpre et Luzule des neiges		9120-3	41.12
Chênaie collinéenne acidiphile d'exposition chaude		-	41.5
Sapinière montagnarde Docob sur sphaigne		9410-2	42.22
Forêt de ravin submontagnarde à Scolopendre et Polystics : Type générique		9180-10	41.4
Forêt de ravin submontagnarde acidiphile		9180-14	41.4
Forêt de ravin sèche à lierre sur blocs		9180	41.4
Aulnaie-frênaie des zones de sources et leurs rivières		91E0-8	44.31
Frênaie-aulnaie des rivières à courant rapide		91E0-6	44.32
Bois d'Aulnes marécageux oligotrophes		-	44.912
Saulaie arbustive marécageuse		-	44.92

Nom de l'habitat appliqué au site (suite)	Formations	Code	
		Code habitat élémentaire	code CORINE Biotope
Tourbière boisée	Tourbières	91D0-4	44.A1
Butte de Sphaignes colorées		7110-1	51.111
Communautés de tourbières bombées à <i>Tricophorum cespitosum</i>		7110-1	51.114
Tourbière basse		7110-1	51.12
Tourbière tremblante à <i>Carex rostrata</i>		7140-1	54.53
Végétation indifférenciée des falaises	Rochers/Eboulis	-	60
Falaise siliceuse ensoleillée sèche		8220-14	62.2
Falaise siliceuse fraîche ou ombragée		8220-8	62.212
Eboulis rocheux sans végétation		-	61
Eboulis rocheux avec recouvrement muscinal uniquement		8150-1	61.12
Eboulis rocheux avec végétation pionnière vasculaire		8150-1	61.12
Installation industrielle ou agricole : centrale électrique, hangar, place de dépôt de bois...	Zones artificielles	-	80
Habitation, jardin et parc		-	80
Voie de communication : route bitumée, piste forestière, aire de stationnement ...		-	80
Plantation de conifères		-	83.31
Nombre de types	8	19	38

Tableau 1 Typologie des habitats identifiés des Gorges de la Rhue (en gras les habitats d'intérêt communautaire faisant l'objet d'une fiche)

L'intérêt du site, au titre de la directive « Habitats », est évalué au travers du nombre, de la surface et du pourcentage relatif des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.

Habitats élémentaires	Nombre de types	Surface (ha)	% par rapport à la surface totale du site
Habitats d'intérêt communautaire	12	174	17%
Habitats d'intérêt prioritaire	7	28	3%
Total des habitats relevant de la Directive "Habitats"	19	202	20%
Habitats ne relevant pas de la Directive "Habitats"	22	823	80%
Total	41	1025	100%



■	Habitats d'intérêt communautaire
■	Habitats d'intérêt prioritaire
■	Habitats ne relevant pas de la Directive "Habitats"

Tableau et figure 2 Intérêt du site en fonction des habitats d'intérêt communautaire

Il ressort du tableau et du schéma précédents que le site possède une bonne proportion d'habitats relevant de la directive (environ 20% de la surface), ainsi qu'un nombre remarquable d'habitats d'intérêt tant communautaire (11) que prioritaire (7).

Le détail des surfaces et pourcentages de chaque habitat relevant de la Directive sont donnés dans le tableau suivant. On se reportera aux fiches présentées annexe 8 pour le détail des habitats élémentaires. Dans le tableau 3, les habitats sont rangés par ordre décroissant de surface selon leur intérêt communautaire ou prioritaire.

Statuts NATURA 2000	Code Habitats élémentaires	Libellé officiel	ha	%
IC	9120-3	Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx	87	8.5%
	9120-2	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	68	6.6%
	5120-1	Landes à Genêt purgatif du Massif central	8	0.8%
	8220-14	Falaises siliceuses des Cévennes	3	0.3%
	8230-2	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central	3	0.3%
	4030-6	Landes atlantiques sèches méridionales	2	0.2%
	8150-1	Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	1	0.1%
	9410-2	Pessières à Bazzanie à trois lobes des éboulis siliceux	0.3	0.03%
	8220-8	Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif central	0.3	0.02%
	9130-4	Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélique ou à Chèvrefeuille	0.1	0.01%
	6430-3	Mégaphorbiaies à Pétasite hybride	0.04	0.004%
	7140-1	Tourbières de transition et tremblants	0.01	0.001%
Totaux			174	17%



Combe noire

(suite)

Statuts NATURA 2000	Code Habitats élémentaires	Libellé officiel	ha	%
P	9180-10	Tillaies hygrosclaphiles, calcicoles à acidicoles du Massif central et des Pyrénées	19	2%
	91E0-8	Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	7	0.7%
	91D0-4	Pessières de contact des tourbières bombées	0.9	0.09%
	91E0-6	Aulnaies-frênaies des rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	0.6	0.06%
	7110-1	Végétations des tourbières hautes actives	0.4	0.04%
	9180	Forêt de ravin sèche à lierre sur blocs	0.2	0.02%
	9180-14	Tillaies acidiphiles à Valériane triséquée du Massif central	0.03	0.003%
Totaux			28	3%

Tableau 3 Liste des Habitats naturels relevant de la directive « Habitats »

Evolution des surfaces 2000/2010

Groupement végétal / Milieu	Code Habitat générique	Surface totale 2010 (ha)	Surface totale 2001 (ha)	% / Surface totale 2010	% / Surface totale 2001
Forêt de ravin	9180	19.3	16.09	1.9%	1.7%
Aulnaie-frênaie alluviale	91E0	7.9	5.83	0.7%	0.6%
Lande à Genêt purgatif	5120	8.3	5.03	0.8%	0.5%
Falaise siliceuse	8220	3.7	3.49	0.3%	0.4%
Hêtraie acidophile atlantique	9120	155	2.71	15.1%	0.3%
Pelouse pionnière	8230	3	2.47	0.3%	0.3%
Tourbière boisée	91D0	0.9	0.65	0.09%	0.07%
Lande sèche européenne	4030	2	0.65	0.2%	0.07%
Tourbière active	7110	0.4	0.39	0.04%	0.04%
Eboulis medio européen siliceux	8150	1	0.34	0.1%	0.04%
Sapinière montagnarde Docob sur sphaigne	9410	0.3	0	0.03%	0%
Hêtraie-chênaie sessiliflore à Houlque molle et Houx	9130	0.1	0	0.01%	0%
Mégaphorbiaies des lisières, talus et dépressions	6430	0.04	0	0.004%	0%
Tourbière tremblante	7140	0.01	0	0.001%	0%
Total Habitats d'intérêt communautaire		202	38	20%	4%
Total du site		1025	961	100%	100%

Tableau 4 Evolution des surfaces d'habitats

Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels en 2010

Habitats relevant de la directive « habitats »

Un habitat naturel peut être considéré en bon état de conservation, à l'échelle d'un site Natura 2000, lorsque :

- la structure et les fonctions spécifiques et nécessaires à son maintien sont présentes;
- il ne subit aucune atteinte susceptible de nuire à sa pérennité ;
- les espèces (végétales, animales voire fongiques) qui lui sont typiques peuvent assurer leur cycle biologique.

Ainsi, pour chaque habitat d'intérêt communautaire a été évalué son état de conservation moyen. On trouvera dans chacune des fiches habitats cette évaluation. Cf. Annexe 7 Fiches « Habitats ».

Discussion sur l'état de conservation des habitats entre 2001 et 2010

Approche qualitative

Les prospections de terrain réalisées dans le cadre de ce Docob ont permis d'ajouter 4 nouveaux habitats d'intérêt communautaire à la liste des communautés végétales du site Natura 2000 (habitats surlignés en rouge dans les tableaux 3 et 4) : Sapinière montagnarde Docob sur sphaigne (9410-2), Hêtraie-chênaie sessiliflore à Houlque molle et Houx (9130-4), Mégaphorbiaies des lisières, talus et dépression (6430-3), et Tourbière tremblante (7140-1) non observé en 2001. Aucun de ces habitats d'intérêt communautaire n'est prioritaire. Cependant, le total des surfaces de ces 4 habitats ne s'élève qu'à 0.45 ha ce qui ne va donc pas remettre en cause des grands enjeux de gestion sur le site.

La Sapinière montagnarde Docob sur sphaigne (9410-2), les Mégaphorbiaies des lisières, talus et dépressions (6430-3), et la Hêtraie-chênaie sessiliflore à Houlque molle et Houx (9130-4) n'ont pas été retenus d'intérêt communautaire lors des prospections de 1999-2000 du fait de l'absence de clarification nationale (cahiers d'habitats non encore parus). En effet, de nouveaux outils de diagnostic ont été mis à disposition depuis 2001 : les cahiers d'habitats « Forestiers », « Agropastoraux » et « Habitats humides » ont été édités après 2001.

Pour l'habitat de Hêtraie-chênaie sessiliflore à Houlque molle et Houx (9130-4) c'est grâce aux expertises du CBNMC, pour le compte de la DREAL Auvergne, sur le diagnostic de certains habitats d'intérêt communautaire difficiles à identifier en Auvergne que l'identification de cet habitat d'intérêt communautaire à été affinée et vulgarisée auprès des chargés d'étude environnement. L'étude du CBNMC sur les Hêtraies atlantiques à Houx de la Directive « Habitats » en Auvergne (CHOISNET, SEYTRE, 2003, p.6 à 9) a notamment permis de mieux dissocier les hêtraies d'intérêt communautaire des non communautaires. Avec cet outil diagnostique l'habitat a été clairement identifié sur le site des Gorges de la Rhue.

Concernant la Tourbière tremblante à *Carex rostrata* (7140-1), cet habitat avait été identifié à l'époque mais compte tenu de la surface qu'il recouvre et de l'impossibilité méthodologique de cartographie à l'époque (absence de mosaïque), il avait été impossible de le prendre en compte. Aujourd'hui, la méthodologie de cartographie permet de l'inclure.

Approche quantitative

Le calcul des surfaces en 2001, n'avait été fait que sur les habitats relevant de la directive « Habitats ». Néanmoins, les surfaces par type d'habitat comparable entre 2001 et 2010 présentent des différences souvent significatives. L'essentiel des différences de surfaces doit être imputable à la prise de données terrain, notamment par l'implication des effets suivants :

- **Le biais d'observateur** : même si le protocole de cartographie est maintenant bien connu de tous les experts, des différences d'appréciation peuvent avoir lieu surtout sur des cas difficiles où la dynamique d'évolution des milieux intervient. Par exemple, il est possible d'interpréter différemment une tourbière boisée avec quelques bouleaux qui ne serait en fait qu'une tourbière haute active. L'appréciation des différents stades dynamiques d'un jeune boisement peut-être variable. C'est aussi le cas des jeunes fourrés mixtes et des landes boisées : ce sont des faciès correspondants aux premiers stades de régénérations forestières, parfois très proches du point de vue physionomique et qui en fonction de l'observateur seront intégrées dans l'une ou l'autre catégorie.
- **La prise en compte des mosaïques** : Cette méthode (principe de description des mosaïques imbriquées d'habitats pour chaque unité cartographiée, du dominant aux dominés, sur un nombre de niveaux allant de 2 à 6), permet de décrire très fidèlement un polygone même de petite surface, et donc de traduire des surfaces plus proches de la réalité du terrain. Si ce travail n'est pas systématiquement fait, les habitats dominés sont sous-évalués, voire non pris en compte (ex : Tourbière tremblante à *Carex rostrata* code 7140). Cela demande cependant un effort d'observation important, modéré ici par le fait que les habitats dominants étaient déjà cartographiés en 2001. Ceci a permis aux botanistes de prospecter plus efficacement et de décrire plus finement les polygones. Ainsi, ce type de description explique la baisse des éboulis phonolitiques (8110) où l'on a dissocié les zones d'éboulis nus.
- **La pression et l'échelle d'observation** : Plus la pression d'observation augmente et plus le détail des polygones cartographiés est important puisque l'interprétation entre moins en ligne de compte, et diminue d'autant les approximations. L'échelle choisie pour les bordereaux de cartographie de terrain et l'échelle de saisie informatique permettent aussi d'augmenter le détail des éléments dessinés.

Cas de la surface de l'habitat de Hêtraie acidophile atlantique (9120) d'intérêt communautaire : cette surface a été multipliée par pré de 60. Cette différence ne peut s'expliquer par les raisons listées ci-dessus. En effet, encore une fois, les outils de diagnostic ayant fortement évolué entre 2001 et 2010, cet habitat a pu être mieux pris en compte notamment dans ses faciès de dégradation qui avaient été exclus à l'époque faute de connaissances. La majeure partie de cet habitat se trouve en terrain relevant du régime forestier.

En conclusion, les modifications des surfaces couvertes par les habitats entre 2001 et 2010 relèvent en majorité d'une amélioration des connaissances et d'une plus grande précision des prospections de terrain et non pas d'une modification des états de conservation des habitats.

EVOLUTION DES HABITATS D'ESPECES DEPUIS 2000

Les espèces observées depuis 2000

Les cartes de l'Annexe 4 présentent l'ensemble des espèces animales et végétales remarquables recensées sur le site en y incluant toutes les espèces à statut de protection.

Depuis 2001, 2 inventaires indépendants de la mise en œuvre du précédent Docob ont été menés sur le site Natura 2000.

- Bachelard P., Barbarin J.P., Calmont B., 2008 – Recherche de 4 nouvelles espèces d'insectes d'intérêt communautaire sur le réseau Natura 2000 en Auvergne. Alcide d'Orbigny – DIREN Auvergne : 20 p.
- Calmont B., Noblecourt T., 2010 – Echantillonnage des coléoptères saproxyliques, Sites Natura 2000 Gorges de la Rhue (15), Gorges de la Dordogne et du Marilhou (15), Gorges de l'Allier et affluents (43). Alcide d'Orbigny – ONF, DREAL Auvergne : 182 p.

Ces études ont permis la découverte successive de plusieurs espèces d'insectes rares relevant de la Directive « Habitats » annexe II.

De plus, un échantillonnage succinct de naturalistes d'Alter Eco et de l'ONF sur la grotte des faux monnayeurs (Gorges de la Rhue) aux périodes estivale et hivernale en 2009 a permis de mettre en évidence la présence de chauves-souris d'intérêt communautaire.

Concernant les espèces aquatiques, les données ont été recueillies auprès de l'ONEMA en novembre 2010.

Le tableau suivant présente les espèces relevant de la Directive « Habitats » et le nombre de stations connues entre 2001 et 2010.

Code N2000	Espèce prioritaire	Nom vernaculaire	Nom scientifique valide	Type	Nombre de stations connues sur le site en 2010	Nombre de stations connues sur le site en 2001
1386	Non	Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i> (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	Mousse	2	1
4026	Non	(aucun)	<i>Rhysodes sulcatus</i> (Fabricius, 1787)	Insecte	16	0
1087	Oui	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Insecte	2	0
1092	Non	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Crustacé	2	n
1163	Non	Chabot commun	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Poisson	n	0
1324	Non	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Chauves-souris	1	0
1303	Non	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Chauves-souris	1	0
1304	Non	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Chauves-souris	1	0
1355	Non	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Mammifère aquatique	n	n

Tableau 5 Espèces relevant de la Directive "Habitats" annexe II (n=important et non quantifiable)

Toutes ces espèces bénéficieront d'une fiche détaillée en annexe n°8. Les habitats de ces espèces a été calculé autour des données connues sur un rayon de 50 m. Cette méthode a minima n'est pas satisfaisante puisqu'elle repose sur les prospections que peuvent mener les spécialistes naturalistes. Les habitats d'espèces, notamment pour les insectes saproxyliques, la Buxbaumie verte et les chauves-souris sont liés aux arbres sénescents ou morts. Il conviendra donc de ne pas se borner à la carte des habitats d'espèces mais de bien prendre conscience que ces habitats peuvent couvrir une large majorité du site des Gorges de la Rhue. Des études complémentaires seront donc nécessaires afin de préciser cela.

Note sur les insectes patrimoniaux du site

Il convient de noter ici que le nombre d'espèces patrimoniales d'insectes saproxyliques (liés au bois sénescents ou mort) dans les Gorges de la Rhue (avec 56 espèces au total dont 4 sont de niveau national) est particulièrement élevé. Ceci positionne le site en intérêt national, ce qui, pour une première année de prospection, en fait un site de valeur exceptionnelle. Il est fort probable que les années de prospections complémentaires prévues en 2011 apporteront de nombreuses autres espèces. La présence de ces espèces dont certaines sont considérées comme relictives glaciaires, atteste du *continuum* forestier et de la bonne représentation des phases de sénescences dans les forêts depuis des temps immémoriaux.

Cet état de fait est un indice encourageant de la bonne gestion forestière menée sur ce site.

Note sur les mousses patrimoniales

Vincent Huguenot du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC), a fait en 2010 un inventaire non systématique des bryophytes de la Combe noire (commune de Saint-Etienne-de-Chomeil) suite à la demande de l'ONF après les inventaires effectués par Hervé Lassagne accompagné du spécialiste De Zuttere (1992 et 1994 à la cascade de Cornillou dans le site Natura 2000) mettant en évidence la présence de deux hépatiques exceptionnelles : *Plagiochila exigua* et *P. bifaria*. D'après V. Huguenot, expert de très haute renommée, le site des Gorges de la Rhue est encore aujourd'hui extrêmement mal connu du point de vue bryophytique. Ses prospections ont permis de mettre en évidence la présence d'environ 150 espèces de mousses dont plusieurs exceptionnelles en France et à valeur patrimoniale de niveau européen. En dehors des deux espèces d'hépatiques précédemment citées, retrouvées en populations extraordinairement abondantes dans la Combe Noire, au moins 5 espèces d'une grande rareté en France ont été mises en évidence. Leur intérêt vient aussi du fait qu'elles sont situées très en dehors de leur aire principale de répartition.

En plus de ces espèces, des dizaines d'espèces rares à très rares dans le Massif central ont été découvertes. L'intérêt bryologique du site Natura 2000 est donc extrêmement important, notamment grâce à :

- la présence combinée d'espèces exceptionnelles par leur rareté dans des stations abyssales (éboulis froids type « vosgien ») de surface réduite ;
- la présence d'un cortège d'espèces à affinité atlantique très marquée ; la flore de certaines parties de la Combe Noire évoque en tous points celle des sites majeurs du Finistère ;

- la présence de communautés bryophytiques dans des états de conservation exceptionnels, dont certaines sans doute nouvelles pour la science.

Etant donné que les prospections menées à ce jour dans le site ont été faites plus ou moins au hasard et restent très ponctuelles, le CBNMC estime « que le site recèle un énorme potentiel d'espèces à caractère patrimonial. Le site constitue un « *hot-spot* » majeur pour la flore et les habitats bryophytiques au niveau du Massif central et très probablement de la France ». (sic)

Conclusion sur les habitats d'espèces

Aux vus de ces données patrimoniales nouvelles qui viennent compléter le déjà important patrimoine naturel des Gorges de la Rhue (Mousses, Chauves-souris et insectes saproxyliques), avec la présence avérée de la Rosalie des Alpes (insecte saproxylique d'intérêt **prioritaire**), il semble que l'enjeu majeur du site Natura 2000 en terme d'espèces, soit lié davantage autour des phases de sénescence des peuplements forestiers et du maintien d'une quantité de bois mort dans les forêts. La problématique « espèces patrimoniales liées aux milieux humides » semble mise au second plan du fait de l'impossibilité de gérer cet enjeu au niveau du site qui n'intègre que des fragments des habitats de ces espèces.

MODIFICATION DU PERIMETRE

En conséquence de ces données naturalistes nouvelles de premier plan et suite aux campagnes de terrain et à la saisie des informations géographiques, il est apparu opportun de modifier le périmètre du site afin de l'asseoir sur des limites tangibles (limites de parcelles cadastrales, parcelles forestières, pistes, haies, lisières, ruisseaux, etc.) et d'intégrer des milieux permettant de compléter des unités fonctionnelles écologiques (ex : la Combe noire n'avait qu'un versant dans le site Natura 2000). Ces modifications sont présentées sur cartes et argumentées en Annexe 2. Le tableau suivant présente l'évolution des surfaces communales avant et après les modifications de périmètre, en fonction du statut foncier.

Commune	Surface (ha) proposée en 2010					Surface initiale (ha) validée en 2001	Comparaison 2001 / 2010
	Terrain privé	Terrain sectional	Terrain domanial	Total terrain relevant du régime forestier	Total 2010	Total 2001	
Champs-sur-Tarentaine-Marchal	98	0	0	0	98	99	-1%
Montboudif	36	48	193	241	277	283	-2%
Riom-ès-Montagnes	0	0	96	96	96	94	+2%
Saint-Amandin	27	71	67	138	165	158	+4%
Saint-Etienne-de-Chomeil	104	0	0	0	104	51	+104%
Trémouille	104	181	0	181	285	275	+4%
Total	368	300	357	657	1025	960	+7%

Tableau 6 Surfaces comparées avant et après modification de périmètre

La surface du site augmente de 7%, ce qui est somme toute relativement peu. La plus grosse augmentation est de +104% sur la commune de Saint-Etienne-de-Chomeil. Il s'agit de 100% de terrain privé. Cette augmentation correspond à l'ajout de terrains afin de compléter l'unité écologique de la Combe noire. Cette dernière n'était qu'à moitié incluse dans le précédent périmètre. De plus, cet ajout inclut la placette AFI mise en place par le CRPF. Les autres augmentations sont des modifications à la marge.

On notera également, que les proportions foncières restent inchangées par rapport à 2001, avec 2/3 de forêts relevant du régime forestier (dont 1/3 de forêt domaniale) et 1/3 de terrain privé.



Tourbière active de Trémouille

ENJEUX/OBJECTIFS ET PROPOSITION D' ACTIONS



Tourbière boisée de Trémouille

DEFINITION DES NIVEAUX D'ENJEU ET HIERARCHISATION DES HABITATS

Objectifs de la hiérarchisation des habitats naturels

Les importantes surfaces couvertes par les habitats naturels d'intérêt communautaire et leur diversité impliquent qu'il ne sera pas possible de fixer des objectifs de conservation à un même niveau d'ambition pour tous les habitats. De plus, au sein des séries dynamiques dans lesquels ils sont inscrits, la « concurrence » entre habitats d'intérêt communautaire est fréquente. Ainsi, dans un contexte de colonisation d'un habitat de pelouses d'intérêt communautaire par une lande d'intérêt communautaire, quel habitat doit-on privilégier ?

Aussi est-il indispensable de hiérarchiser les habitats naturels, afin de cibler, parmi tous ceux de l'annexe I de la Directive, et devant à ce titre être préservés, ceux qui doivent être conservés en priorité. Les faisabilités de gestion locale peuvent être un facteur de « choix » de hiérarchisation.

La mise en relation de ces priorités avec le contexte particulier du site des Gorges de la Rhue présidera à la définition des objectifs de conservation des habitats et des actions.

Les menaces et facteurs de dégradation observés sur le site

Malgré un bon état de conservation général à l'échelle du site, il a été constaté, parfois très localement, sur le terrain plusieurs menaces ou facteurs de dégradation des habitats. Ils sont présentés dans l'ordre décroissant d'importance :

- **l'objectif d'accroissement des prélèvements de bois** (lois « Grenelle ») : En l'état actuel du diagnostic environnemental du site, il apparaît que la **gestion forestière menée**, aussi bien en terrains privés que publiques, **est conforme avec les objectifs de gestion durable des habitats et espèces d'intérêt communautaire**. Le mode de traitement majoritaire sur le site est la futaie irrégulière. Il se caractérise par des prélèvements faibles mais fréquents dans le temps (tous les 8 ans). Ce mode de gestion, souvent favorable au maintien des habitats forestiers, nécessite un réseau de pistes dense. Suite à l'étude du schéma de desserte du site Natura 2000 en 2006, il est apparu que pour une période assez longue, il ne sera plus nécessaire de créer de nouvelles pistes. Cette menace ne semble plus d'actualité sur le site. Cependant, il est toujours possible de faire mieux et le contexte actuellement de la filière bois en France suscite quelques raisons d'inquiétude. Le site des Gorges de la Rhue ne semble pas à moyen terme concerné par une diminution de sa surface boisée, mais si l'objectif d'accroissement des prélèvements de bois est appliqué partout, des impacts supplémentaires sont donc à craindre (rotation plus courte, âge d'exploitabilité diminué, purge des arbres sénescents,...). Dans les Gorges de la Rhue, il faut distinguer les forêts feuillues où le prélèvement actuel est en dessous de l'accroissement naturel et les forêts résineuses où le prélèvement correspond à l'accroissement. Il existe donc une marge de manœuvre pour les forêts feuillues mais pas pour les forêts résineuses du site. Cette menace constitue l'un des principaux risques de dégradation des habitats naturels du site.

- **l'anticipation du réchauffement climatique** : La menace à terme qui pèse sur la survie du Sapin pectiné et dans une moindre mesure celle du Hêtre impliqués tous deux dans plusieurs habitats forestiers d'intérêt communautaire et prioritaire, encourage les forestiers à envisager la substitution d'essences en place (par des essences dites « plus adaptées ») ou à prévoir des aménagements pour la lutte contre le risque incendie.

Des études récentes ont démontré que la perte de biodiversité induite par ces choix de gestion serait bien plus néfaste pour le fonctionnement de l'écosystème que le changement climatique lui-même. Les habitats naturels seront modifiés (changement d'essences) ou détruits durablement (création DFCI sur des zones humides déjà en place). Dans ce cadre, pour maximiser le potentiel d'adaptation des habitats boisés tout en préservant leurs richesses, il vaut donc mieux viser à l'optimisation de la biodiversité naturelle sur ces habitats. Si la biodiversité est à un niveau optimal, les chances de stabilité, de capacité d'adaptation et de reconstitution des écosystèmes forestiers seront maximisées face aux nouvelles conditions climatiques. Il est donc nécessaire de veiller à tempérer ce souhait d'anticipation, bien compréhensible, et de le limiter à certains travaux expérimentaux localisés et, si possibles, hors du site Natura 2000 ;

De plus, il existe localement des incertitudes quant aux scénarios à long terme du changement climatique. Raison de plus pour agir prudemment ;

- **La pratique des sports de pleine nature** : Actuellement, la pratique de la chasse se fait de manière harmonieuse et l'équilibre sylvocynégétique semble respecté. Cependant, l'engouement actuel pour les sports mécanisés peut localement devenir problématique. La majorité de ces activités se déroule sur chemins communaux ou pistes forestières (randonnée, moto, quad), ce qui limite très fortement les risques de dégradation des habitats. Toutefois, en bordure de piste principale, il faut souligner la création de « pistes sauvages ». Le passage répété d'engins motorisés sur de très fortes pentes entraîne également un arrachement de la strate herbacée et accentue les processus d'érosion du sol. Les risques de perturbation des écosystèmes en bordure des axes principaux existent et sont proportionnels à la fréquentation. Des manifestations comme les raids multi activités peuvent également engendrer des débordements hors sentiers en plus du dérangement occasionné sur la faune notamment les oiseaux forestiers ou rupestres remarquables du site en période de reproduction. Ces manifestations ont tendance à se répéter chaque année et à se produire au moment le plus sensible pour l'avifaune (d'avril à août). En outre certaines activités sont très ponctuelles (ex : l'escalade) et présentent des risques pour certains milieux rocheux.

- **l'artificialisation des peuplements forestiers** issue des campagnes de reconstitution des forêts après tempêtes (1982 et 1999). Cela est dû aux aides de l'Etat ne permettant pas la diversification des régénération artificielles au-delà de 20%. Le choix des essences à croissance rapide a été fait dans la majorité des cas dans le site Natura 2000. Cela a entraîné la non reconstitution d'une part non négligeable d'habitats naturels sur l'ensemble du site. Cette perte se limite à 62 ha sur le site mais l'influence actuelle de ces milieux artificiels s'étend au-delà de leur limite (ombre portée en bordure de ruisseaux, modification des sols, régénération naturelle dans les milieux alentours) et induit une perte de naturalité et de biodiversité sur les milieux forestiers initialement en place ;
- **les coupes rases** sont une menace mineure mais possible notamment sur les forêts privées ne rentrant pas dans le cadre des Plan Simple Gestion, RTG et autre code de bonne conduite. Ces coupes, même si elles sont dans certains cas soumises à autorisation, peuvent faire « tâche d'huile » chez les propriétaires adjacents et *in fine* impacter fortement les habitats par destruction directe. Les forêts sans PSG ou règlement sont essentiellement situées sur les versants sud des communes de Trémouille et Champs-sur-Tarentaine.
- **l'embroussaillage par des espèces ligneuses de certaines landes à callune**, notamment sur les pentes rocheuses peut très localement constituer une menace sur ces landes d'intérêt communautaire,
- **l'entretien des lignes électriques** : RTE (Réseau de Transport Electrique) passe en coupe régulièrement tous les taillis sous les lignes électriques. Cependant, les seules zones tourbeuses actives du site (commune de Trémouille) se situent sous une ligne haute tension. Les rémanents laissés sur place après coupe induisent une eutrophisation de ces habitats prioritaires déjà souffrant de stress hydriques estivaux à répétition. Il conviendra donc d'éviter cet apport de matière organique par un débardage des ligneux après travaux,



Aulnaie-Frênaie à Trémouille

Méthode employée et critères utilisés

Afin d'aboutir à la hiérarchisation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire, l'opérateur a mis au point une méthode fondée sur la prise en compte de différents critères, quantitatifs ou qualitatifs :

La valeur patrimoniale de l'habitat (note maximale de 6,66)

- intérêt patrimonial naturaliste (intérêt plus fort donné aux habitats ayant le double statut d'habitat naturel et d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire, présence d'espèces à statut de protection notamment pour les espèces de la DH An II, note maximale de 3,33)
- statut de l'habitat (prioritaire, d'intérêt communautaire, d'intérêt local et régional à dire d'expert, banal) (note maximale de 3,33)

Ainsi pour chaque unité cartographiée, on calcule la valeur patrimoniale en fonction du tableau suivant :

INTERET PATRIMONIAL ESPECES → HABITATS NATURELS ↓	Présence d'au moins une espèce de la DH (An II)	Présence d'au moins une espèce à statut (tous les autres statuts réglementaires)	Présence d'au moins une espèce sans statut réglementaire mais sur listes rouges, ZNIEFF ...	Pas de données Faune / flore remarquable
Habitat dominant prioritaire (P)	6,6	5,83	5	4,16
Habitat dominant d'intérêt communautaire (IC) ou habitat dominé prioritaire (P)	5,83	5	4,16	3,33
Habitat dominant sans statut mais définit à dire d'expert régionalement comme habitat remarquable ou habitat dominé IC	5	4,16	3,33	2,5
Habitats dominant et dominés sans statut	4,16	3,33	2,5	1,66

Tableau 7 Valeurs patrimoniales des habitats

Le degré de menace pesant sur l'habitat (note maximale de 6,66)

- niveau général d'état de conservation de l'habitat (synthèse des données obtenues pour chaque individu d'habitat, note maximale de 3,33). Lors de la cartographie de terrain, une note a été donnée à chaque unité cartographiée : 3,33 = Très mauvais état de conservation, 2,5 = Mauvais état de conservation, 1,67 = Etat de conservation moyen, 0,83 = Bon état de conservation

- valeur d'usage (note maximale de 3,33) : Plus l'activité dominante a des impacts sur l'habitat (impacts globalisés et estimés sur l'ensemble des sites et ramenés au niveau de chaque unité) plus la note est élevée. Ainsi, par ordre décroissant de la valeur d'usage : 3,33 = Sylviculture, 2,5 = Activités de loisir, 1,67 = Hydroélectricité, 0,87 = Pas ou quasi pas d'activités humaine (inclues les zones agricoles du site). On considère ainsi que les menaces engendrées par la sylviculture sont de loin les risques les plus importants pour les habitats du site

Note concernant le classement des usages

Sylviculture : La forêt constitue l'usage qui est susceptible d'impacter le plus d'habitats du site Natura 2000 des Gorges de la Rhue pour diverses raisons :

- le nombre d'habitats forestiers imbriqués ;
- la surface boisée concernée : la quasi-totalité des parcelles sont des parcelles forestières.
- Les usages sylvicoles : activité économique très importante, tant en forêt privée que publique.

Activités de loisir : ces pratiques sont en pleine expansion sur le site et la loi n'est souvent pas respectée (notamment la circulation sur les voies non ouvertes à la circulation). Outre les dégâts sur des biens (dégradation de voiries forestières) ou sur des personnes (propriétaire forestier agressé physiquement par des pratiquants en 2008), ces pratiques ont un impact sur les habitats naturels. Cet usage a été mis au deuxième rang des usages susceptibles d'impacter les habitats du site.

Hydroélectricité et cours d'eau : L'eau a un rôle essentiel en matière de santé publique, de ressource indispensable, en tant que support de milieux riches et stratégiques pour le bon fonctionnement des cycles écologiques. L'hydroélectricité a modifié cela depuis des dizaines d'années. Elle est bien représentée sur la Rhue et ses affluents (retenues hydroélectriques, centrales, conduites forcées). Les lâchers ont des conséquences (limitées si les débits réservés sont respectés) sur la Rhue, la petite Rhue et le ruisseau de Saint-Amandin du fait de la spécificité des barrages et des mesures préventives qui sont menées. Ces opérations de surveillance et de suivi sont d'autant plus importantes que les espèces loutre, chabot et écrevisse sont sensibles aux modifications de régime et à la pollution. Les études démontrent que l'eau est globalement de bonne qualité, même si ponctuellement de légères traces de pollution ont été décelées (apports phosphatés, substances azotées, éléments phosphorés). La pollution apparaît comme un agent exogène, non produit sur le site. Elle provient des parties amont du bassin versant. Une gestion efficace du cours d'eau et des populations qui lui sont attachées est nécessaire. Cependant, la forme et l'éclatement du site Natura 2000 des Gorges de la Rhue ne permettent pas d'appréhender cette problématique sur place. Elle doit être réfléchi à l'échelle du bassin versant. Ainsi, elle dépasse le cadre de ce site Natura 2000.

L'organisation spatiale de l'habitat au sein des sites Natura 2000 étudiés (note maximale de 6,66)

- surface de l'habitat : surface totale couverte par l'ensemble des individus d'un même type d'habitat sur les sites (note maximale de 3,33). Plus la surface cumulée des unités pour un habitat est élevée et plus la note est faible. Cela fait ainsi ressortir dans la note finale du niveau d'enjeu, les habitats peu recouvrant et donc faiblement représentés.
- fréquence : nombre d'unités recensées par habitat (note maximale de 3,33). Plus le nombre d'unités est élevé pour un habitat et plus la note est faible. Cela fait ainsi ressortir dans la note finale du niveau d'enjeu, les habitats peu fréquents.

Définition des niveaux de priorité par Habitat

Ainsi, une note « de niveau d'enjeu », de 0 à 20, est attribuée à chaque unité cartographiée. Trois classes sont alors définies, qui déterminent:

- des unités à fort enjeu de conservation / des actions prioritaires seront à réaliser à court ou moyen terme dans la mise en œuvre du Doc Ob : Priorité I (note de 10/20 à 20/20).
- des unités à enjeu de conservation intermédiaire / des actions seront à réaliser dans un second temps, au regard d'opportunités, des suivis et besoins: Priorité II (note de 6/20 à 10)
- des unités à faible enjeu de conservation / ici pas d'actions prioritaires pour le moment : Priorité III (note de 0/20 à 6)

Le tableau page suivante présente les notes du niveau d'enjeu moyen calculé pour chaque habitat naturel d'intérêt communautaire sur le site et classées selon le niveau de priorité qui leur a ainsi été attribué. Pour ne pas surcharger les résultats, il a été décidé de ne présenter les résultats qu'au niveau des habitats naturels. La part des habitats d'espèce ayant été incluse dans le calcul de la valeur patrimoniale des unités. Les valeurs moyennes des critères ont été obtenues sur l'ensemble des unités à habitat naturel dominant semblable.

INTITULÉ DE L'HABITAT ÉLÉMENTAIRE	STATUT	CODE NATURA 2000	VALEUR PATRIMONIALE MOYENNE /6.66	ORGANISATION SPATIALE MOYENNE/6.66	MENACE MOYENNE/ 6.66	NOTE MOYENNE /20	PRIORITÉ
Tourbière tremblante	IC	7140-1	5.55	5.51	5.83	16.89	I
Tourbières actives	PR	7110-1	5.53	5.49	4.16	15.18	I
Mégaphorbiaies des lisières, talus et dépressions	IC	6430-3	5	5.3	4.16	14.46	I
Tourbière boisée	PR	91D0-4	4.17	5.3	3.75	13.22	I
Frênaie-aulnaie des rivières à courant rapide	PR	91E0-6	5	2.02	3.57	10.59	I
Aulnaie-frênaie des zones de sources et leurs rivières	PR	91E0-8	4.17	4.34	1.94	10.45	I
Forêt de ravin submontagnarde à Scolopendre et Polystics	PR	9180-10	4.17	5.16	0.87	10.2	I
Forêt de ravin sèche à lierre sur blocs	PR	9180	4.23	2.21	3.75	10.19	I
Forêt de ravin submontagnarde acidiphile	PR	9180-14	4.29	3.9	1.82	10.01	I

INTITULÉ DE L'HABITAT ÉLÉMENTAIRE	STATUT	CODE NATURA 2000	VALEUR PATRIMONIALE MOYENNE /6.66	ORGANISATION SPATIALE MOYENNE/6.66	MENACE MOYENNE/6.66	NOTE MOYENNE /20	PRIORITÉ
Falaise siliceuse ensoleillée sèche	IC	8220-14	5	0.3	4.57	9.87	II
Sapinière montagnarde sur sphaigne	IC	9410-2	4.19	1.23	4.35	9.77	II
Eboulis rocheux avec recouvrement herbacé	IC	8150-1	4.29	4	1.41	9.7	II
Falaise siliceuse fraîche ou ombragée	IC	8220-8	4.17	1.88	3.33	9.38	II
Hêtraie-chênaie sessiliflore à Houlque molle et Houx	IC	9130-4	4.53	2.48	2.06	9.08	II
Hêtraie-sapinière submontagnarde acidiphile d'exposition froide à Prenanthe pourpre et Luzule des neiges	IC	9120-3	4.17	4.01	0.87	9.05	II
Lande sèche acidiphile à Callune, Genêt poilu et Bruyère cendrée	IC	4030-6	4.21	2.76	1.97	8.93	II
Pelouse pionnière d'exposition froide	IC	8230-2	4.18	0.9	3.42	8.5	II
Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile d'exposition chaude	IC	9120-2	4.17	2.43	1.81	8.41	II
Lande à Genêt purgatif	IC	5120-1	4.37	2.24	1.34	7.95	II

Tableau 8 Priorisation des habitats de la Directive

Il en ressort un enjeu de conservation fort pour l'ensemble des types d'habitats prioritaires. Les Falaises siliceuses ensoleillées sèches (8220-14) sont à la charnière entre les priorités I et II. Elles sont en effet, quelques peu menacées par la pratique de l'escalade si elles n'étaient pas prises en compte.

Les zones tourbeuses et en général les zones humides, très peu fréquentes, méritent une attention particulière.

Les tourbières boisées, les forêts de ravins et les ripisylves, peu fréquentes, encore en bon état de conservation et présentant un sens d'évolution stable, sont les seuls milieux forestiers à fort enjeu de conservation. La Sapinière sur sphaigne, très localisée et ayant une forte valeur patrimoniale, présentent un état de conservation et un sens d'évolution favorable. Elle ne semble pas menacée même si elle se situe non loin de zone de production forestière.

En conclusion : l'analyse par habitat (tableau ci dessus) identifie un fort enjeu pour la conservation des zones humides et des formations boisées à substrats fragiles (éboulis, sphaigne ...), tandis que la majorité des landes apparaît au contraire comme les moins menacées sur le site. Les autres forêts et milieux rocheux se situent en ce sens à un niveau intermédiaire.

OBJECTIFS DE GESTION

La directive 92/43/CE, dite « Habitats » à pour objectifs de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont pour la majeure partie d'entre eux dans un état de conservation favorable sur le site, et le maintien de la plupart d'entre eux paraît assuré.

Cependant, les forêts et les zones artificialisées sont, dans leur ensemble, dans un état de conservation moins favorable que les autres milieux. Pour les forêts, cela peut s'expliquer par le manque de connaissances sur les états de conservation favorables et optimum. En effet les études sur ces groupements font défaut. Quant aux milieux artificialisés, leur état de conservation général se comprend aisément.

Cependant, il faut noter que la « Tourbière tremblante », la « Tourbière active » ainsi que la majorité des habitats associés aux tourbières sont dans un état de conservation parfois limite. La faible surface qu'ils recouvrent et les menaces liées à leur fermeture doivent rester en mémoire pour la suite du Docob et notamment dans le programme d'actions prioritaires.

La codification des objectifs et actions se basera sur les libellés suivants :

Thématique GESTION DES HABITATS : code GH

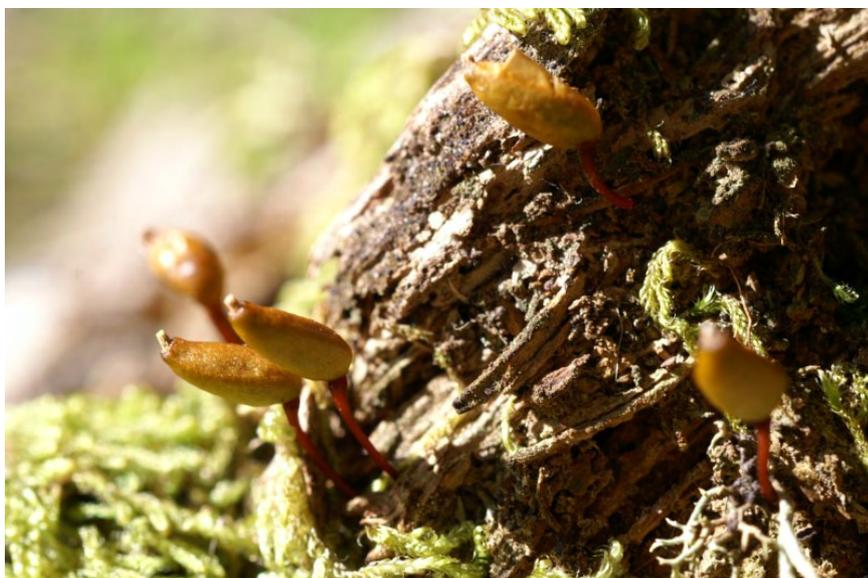
Thématique SUIVI ET ÉVALUATION : code SE

Thématique SENSIBILISATION : code S

Thématique AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES : code AC

Thématique ANIMATION : code AN

Selon un ordre hiérarchisé qui tient compte de la priorisation des habitats naturels vue précédemment et des menaces pesant sur le site, la conservation des habitats d'intérêt communautaire implique l'atteinte des objectifs et sous objectifs suivants :



Buxbaumie verte dans la Combe noire

Objectifs de gestion adaptée des habitats

- GH1.** La préservation des zones humides
- GH2.** La restauration des zones humides
- GH3.** Le maintien, voire l'amélioration dans certains cas des pratiques de gestion sur tous les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire (habitats naturels et d'espèces). La plupart des habitats d'intérêt communautaire sont stables et se présentent en mosaïque au sein des formations boisées interstitielles.
- GH4.** La lutte contre la dégradation des habitats en place

Suivi et évaluation

- SE1.** Le suivi des mesures de gestion adaptées des habitats
- SE2.** Réalisation d'un plan de gestion de la tourbière de Trémouille
- SE3.** Le suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Sensibilisation et communication

- S1.** La sensibilisation des acteurs locaux aux bonnes pratiques

Amélioration des connaissances

- AC1.** L'amélioration des connaissances sur les insectes saproxyliques afin d'affiner les mesures favorables à l'amélioration, au maintien de leur habitats
- AC2.** L'amélioration des connaissances sur les bryophytes et leur intérêt afin d'affiner les mesures favorables à l'amélioration, au maintien de leur habitats
- AC3.** L'amélioration des connaissances sur les chiroptères et leur intérêt de mieux cerner les cortèges du site et leur habitats

Animation

- AN1.** Actions visant à assurer l'animation et la coordination du Docob
- AN2.** Actions visant à assurer un appui technique
- AN3.** Assurer le suivi administratif

Le chapitre ci-dessous expose les actions à mettre en œuvre qui découlent des objectifs identifiés ci-dessus.

ACTIONS GH : MESURES DE GESTION ADAPTEES DES HABITATS

Les mesures de gestion adaptées se déclinent sous 2 formes :

- La charte Natura 2000
- Les contrats Natura 2000

Afin de visualiser les zones d'intervention prioritaire, on se reportera à l'annexe 6.

La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 du site a été élaborée lors du groupe de travail « Forêt » du 19/12/2007. La charte du site est présentée en annexe du Docob (cf. Annexe 8 Charte Natura 2000 des Gorges de la Rhue). Elle contient toutes les préconisations générales visant à la bonne gestion et conservation des habitats.

Les contrats Natura 2000

Eu égard aux objectifs énoncés plus haut, les mesures suivantes peuvent être envisagées dans le cadre de Contrats Natura 2000 ni agricole, ni forestier sur les parcelles hors zone de production sylvicole (landes, éboulis, tourbières...) ou dans le cadre de Contrats Natura 2000 forestier sur les parcelles classées en zone de production forestière. Pour plus de détails sur le contenu des cahiers des charges, on se reportera utilement aux documents suivants :

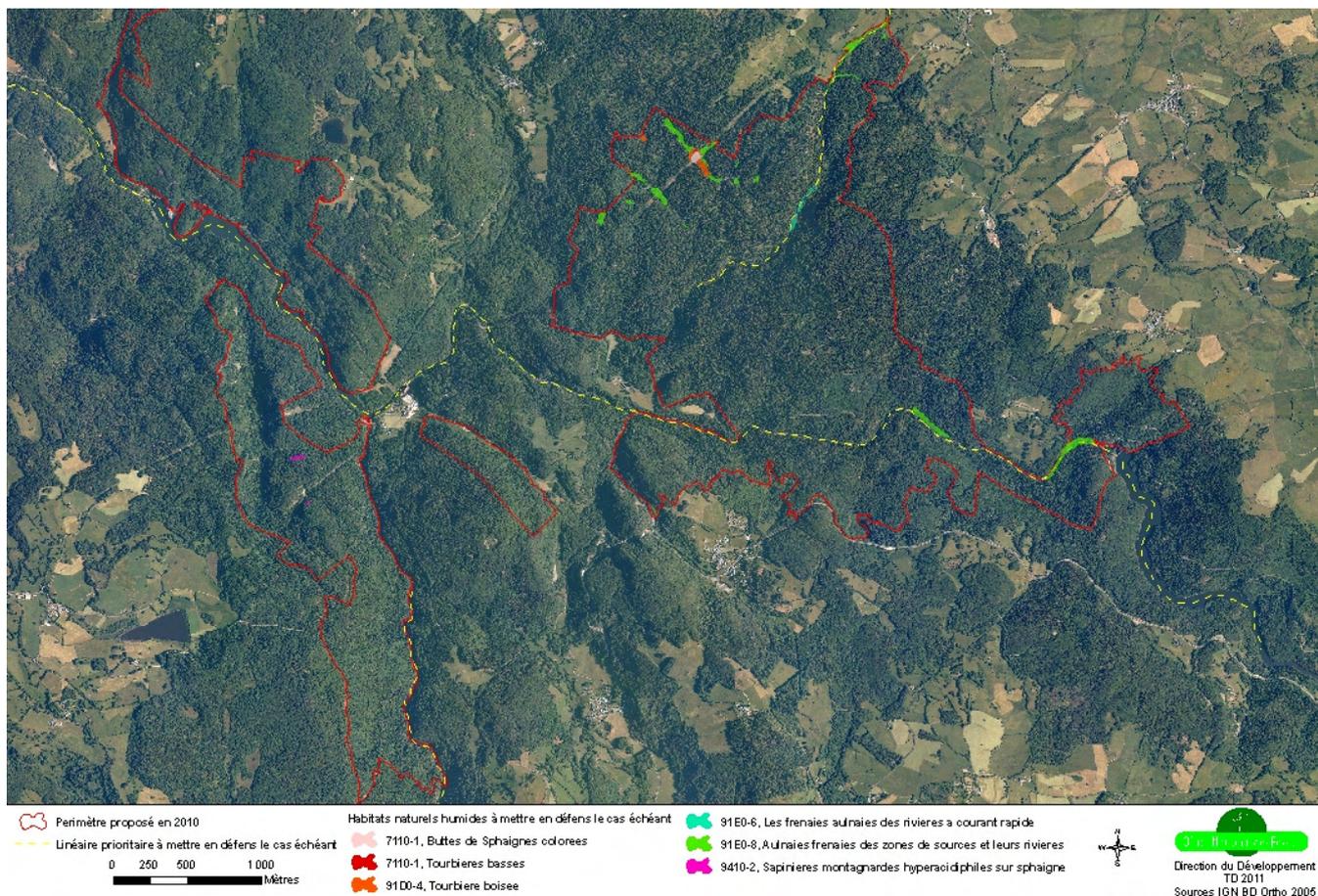
- la liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement de l'annexe 1 de la circulaire du 21 novembre 2007 ;
- Arrêté préfectoral régional n°2008/207 relatif aux conditions de financement des mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000) ;

Les références entre parenthèses des mesures commençant par un « **A** » correspondent à des mesures contractualisables dans des contrats Natura 2000 ni agricoles et ni forestiers (dits « ni ni »).

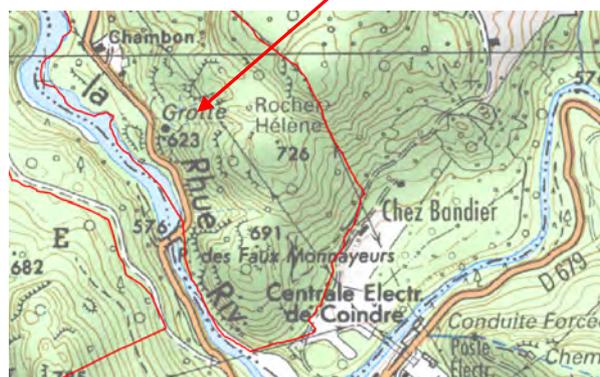
Les mesures commençant par un « **F** » correspondent à des mesures contractualisables dans des contrats Natura 2000 forestiers.

Actions GH1 Préserver les zones humides

GH11 Mettre en défens le cas échéant certains habitats fragiles. Il s'agit de veiller à l'intégrité des habitats humides les plus fragiles lors de tout travaux risquant un impact (lors d'exploitation forestière, de travaux de voirie, d'entretien de lignes électriques et d'abords de lac de barrage, d'entretien de rivière, d'activités de loisir etc.). Habitats visés : Tourbières 7110, 7140, Tourbière boisée 91D0, Ripisylve 91E0, Sapinière sur sphaigne 9410, Mégaphorbiaie 6430, Loutre 1355, Ecrevisse à pattes blanches 1092 et Chabot commun 1163. **Mesures A32324P et F22710.** Indemnisation : 100 % du coût. (cf. carte ci-dessous)



GH12 Informer les usagers pour limiter leur impact. Cette action doit être menée en lien avec les travaux de mise en défens et de fermeture, d'aménagements des accès et la canalisation du public, afin de sensibiliser le public à la valeur patrimoniale des milieux rencontrés, à leur vulnérabilité et à leur respect (ex : Eviter les pratiques d'agrainage au sanglier en zone fragile sur Trémouille. Eviter le dérangement des chauves-souris pendant les périodes sensibles dans les grottes des faux-monneyeurs). **Mesures A32326P, F22714.** Indemnisation : 100% du coût. Zone d'intervention : complexe Ripisylve-Tourbière boisée sur Trémouille, Grotte des faux monneyeurs.

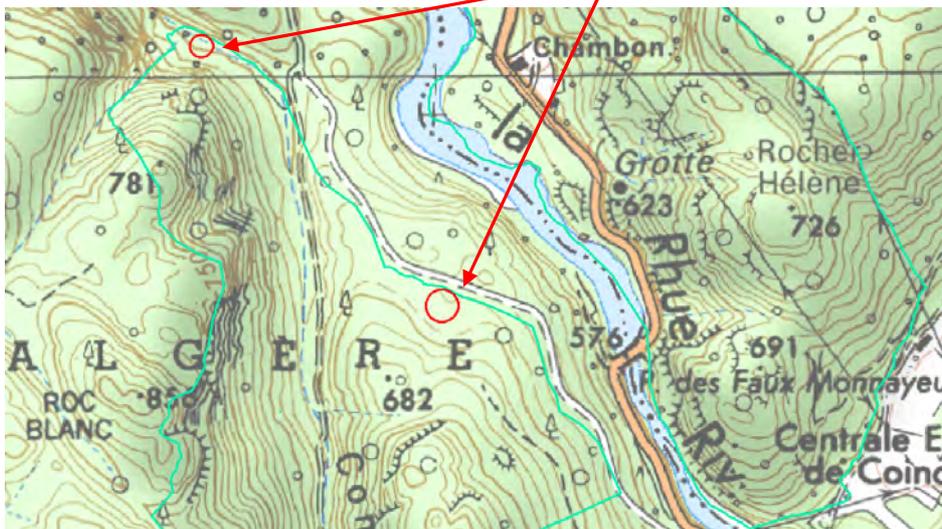


Actions GH2 Restaurer des zones humides

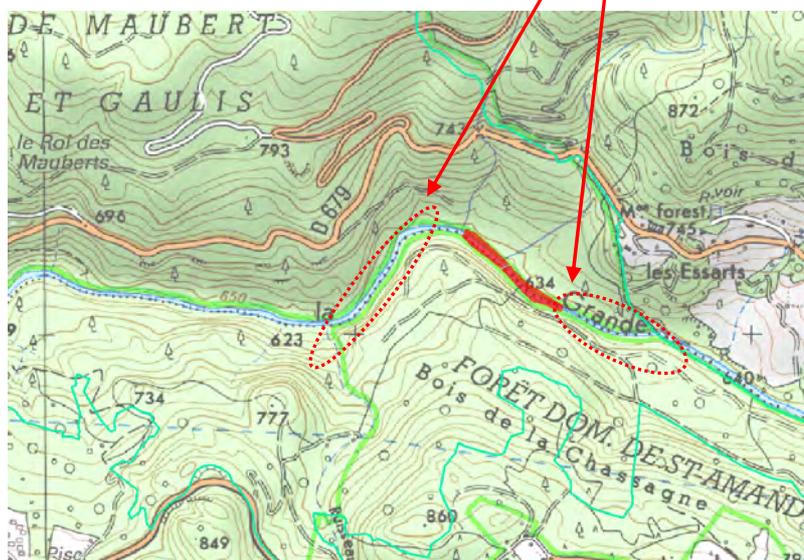
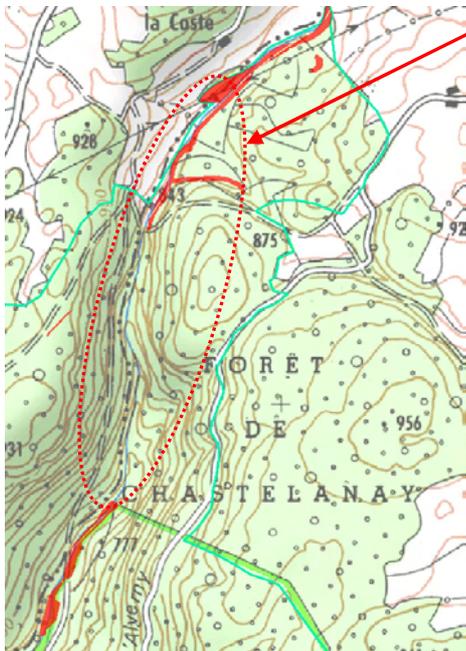
GH21 Restaurer la tourbière de Trémouille par débroussaillage et entretien par pyrobroyage ou débroussaillage léger. Habitats visés : Tourbières 7110 et 7140 (orange et rouge sur la carte). **Mesures A32301P, A32305R.** Zone d'intervention : Tourbière active de la forêt sectionale de Trémouille.



GH22 Créer ou rétablir des mares forestières. Habitats visés : Mégaphorbiaie 6430, Loutre 1355. **Mesures A32309R et F22702** pour l'entretien de mares. Zone d'intervention prioritaire : Saint-Etienne-de-Chomeil au bout de la Combe noire.



GH23 Restaurer les connexions entre ripisylves d'intérêt prioritaire (corridors de la trame verte et bleue). Chantier d'entretien ou de restauration de ripisylves, de la végétation des berges. Habitats visés : Ripisylves 91E0 (rouge sur la carte), Loutre 1355, Ecrevisse à pattes blanches 1092 et Chabot commun 1163. **Mesures A32311P et R pour l'entretien hors forêt, et F22706 en forêt.** Zone d'intervention prioritaire : Forêt de Chastelanay sur le Gabacut et Forêt de Maubert et Gaulis sur la Rhue.



GH24 Effacer ou aménager les obstacles à la migration des poissons et restaurer les frayères dans le lit mineur des rivières. Habitats d'espèces visées : Loutre 1355, Ecrevisse à pattes blanches 1092 et Chabot commun 1163. **Mesures A32317P et A32319P.** Zone prioritaire : Seuil sur le ruisseau de Saint-Amandin en limite du site (cf. carte ci-dessous)



©Photo ONEMA

(<http://carmen.carmencarto.fr/>)

Action GH3 Maintenir ou améliorer les pratiques de gestion sur tous les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

La plupart des habitats d'intérêt communautaire sont stables et se présentent en mosaïque au sein des formations boisées interstitielles.

GH31 Maintenir une densité d'arbres sénescents ou vieillissants favorable à la biodiversité. La mise en place conjointe d'îlots de sénescence et d'arbres sénescents disséminés dans les peuplements productifs sera recherchée. Il sera intéressant d'essayer de positionner les îlots de manière à constituer un réseau bien réparti. Habitats visés : **Rosalie des Alpes 1087**, le Grand murin 1324, le *Rhysodes sulcatus* 4026, la Buxbaumie verte 1386 et tous les habitats forestiers des zones de production du site (9120, 9130, 9180). **Mesure F22712**. Indemnité : à consulter sur l'arrêté régional n°2008/207. Attention : ici l'engagement du contrat portera sur 30 ans.

GH32 Marquer, abattre ou tailler sans enjeu de production dans le but d'améliorer les habitats d'espèces de la **Rosalie des Alpes 1087**, le *Rhysodes sulcatus* 4026, la Buxbaumie verte 1386, le Grand murin 1324. Certaines zones forestières inexploitable (du fait d'une inaccessibilité, d'obstacles, de pente forte etc.) sont densément fermées par les ligneux. Très ponctuellement, des abattages ciblés d'arbres de diamètre supérieur à 30 cm à 1,3 m pourront améliorer les micro habitats des espèces visées. Les insectes sus-cités et la mousse ont besoin de bois mort au sol et de souche, quant au Grand murin, il affectionne les sous-bois clairs et les clairières pour chasser ses proies (comme les coléoptères). Cette mesure permettra donc d'améliorer l'habitat de chasse du Grand murin ainsi que les habitats de reproduction et de vie des insectes et de la mousse. **Mesure F22705**. Indemnisation sur devis/facture pour les travaux et l'entretien (cf. Arrêté régional n°2008/207).

GH33 Préserver les sols forestiers sur les abords des habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires fragiles. Le sol est la base même de la durabilité de la forêt et de sa productivité et que la protection contre le tassement, la perte de potentialité, l'érosion et l'eutrophisation induits constitue un enjeu majeur en matière de prévention des dégradations des habitats naturels : Il s'agit de réaliser des dégagements ou débroussaillages manuels à la place de dégagements ou débroussaillages chimiques ou mécaniques. Habitats visés : Forêts de ravins 9180, Tourbière boisée 91D0, Ripisylves 91E0, Mégaphorbiaies 6430. Cf. Cartes d'intervention (zones prioritaires). **Mesure F22708.** Indemnisation : sur devis avec prise en charge du surcoût plafonné (cf. Arrêté régional n°2007/207).

GH34 Mettre en œuvre de régénération dirigée dans le but d'obtenir de la régénération naturelle à la place de régénération artificielle sur les habitats naturels forestiers. Cette mesure permet d'éviter le recours à la régénération artificielle dans les zones d'habitats relevant de la directive « Habitats ». On considèrera l'objectif atteint lorsqu'on aura 1 semis viable (de plus de 30 cm de haut) par m² soit un couvert de 25-30% en hêtraie, hêtraie-sapinière, hêtraie-chênaie. Habitats visés : 9120 et 9130. **Mesure F22703.** Indemnisation : plafonnée mais pouvant correspondre à 100% du coût sur devis (cf. Arrêté régional n°2008/207)

GH35 Réduire l'impact de la desserte en forêt. Il s'agit ici de modifications et de la reprise (rallongement) de desserte existante et de la résorption de « points noirs » impactant certains habitats (dérangement de faune, modification des écoulements d'eau etc.). Il est aussi possible de prévoir des dispositifs de fermeture de voirie. Habitats visés : Forêts de ravins 9180, Tourbière boisée 91D0, Ripisylves 91E0, Hêtraies, Hêtraies-sapinières 9120 et 9130. **Mesure : F22709.** Indemnisation : à consulter sur l'arrêté régional n°2008/207.

Action GH4 La lutte contre la dégradation des habitats en place

GH41 Eliminer ou limiter une espèce indésirable. Eventuellement, cette mesure permet de laisser la possibilité d'intervenir sur des surfaces de **tous les habitats** d'intérêt communautaire pour l'élimination d'espèces invasives (cf. liste en Annexe 9) ou de lutter contre la régénération naturelle d'essences non autochtones dans des habitats d'intérêt communautaire (ex : Epicéas, Douglas, Pins sylvestres ou autres espèces figurant dans la liste en annexe de la Charte Natura 2000 du site). Mesures A32320P et R, FF22711. Indemnisation : 100 % du coût.

GH42 Maintenir les landes ouvertes. Eventuellement, cette action pourrait permettre d'intervenir sur des landes sèches 4030 ou landes à Genêt purgatif 5120 s'il est mis en évidence un risque de colonisation et de fermeture par les ligneux à plus de 50 % de recouvrement. Mesures : F22701, A32305R, voire A32301P.

ACTIONS SE : SUIVI ET EVALUATION

Remarque sur les espèces patrimoniales

Le Docob est prévu pour durer 6 ans. Un contrôle systématique des stations des espèces patrimoniales sera effectué lors de la refonte du présent Docob.

Action SE1 Suivre de l'efficacité des contrats mis en œuvre (actions GH)

Toutes les mesures de gestion adaptées de type GH contractualisés par un contrat Natura 2000 devraient logiquement inclure un suivi de leur efficacité. Il n'est malheureusement pas possible d'appliquer cette règle de bon sens faute de budget. Il a donc fallu faire un choix sur les suivis qui seraient Le coût de ces suivis sera à intégrer dans ces contrats.

Principes

Il est possible d'envisager 5 types de suivis du plus complet au plus simple.

1. Relevé phytosociologique (liste exhaustive des espèces, indices AD, Sociabilité, etc.) sur deux surfaces (une ayant subi le traitement, une témoin), localisée (GPS) et visible sur le terrain (marquage peinture ou pose de bornes métalliques).
2. Cartographie spatiale sur croquis (dessin) représentant les espèces et leur répartition sur la surface précédemment inventoriée. Couplage recommandé avec le 1.
3. Relevé floristique simple : Relevé des espèces présentes sur une surface délimitée et identifiable d'année en année, localisée (GPS).
4. Recherche de bio-indicateurs : rechercher sur un milieu les espèces caractéristiques du milieu, ou les espèces indicatrices d'un niveau trophique ou hydrique (à définir par habitat en concertation avec le CBNMC). Couplage recommandé avec le 3.
5. Photographie en prise de vue verticale (1,3 m au dessus d'une des bornes, toujours la même et si possible essayer de faire deux photos en stéréoscopie afin de pouvoir visualiser la structure du groupement), et horizontale aux angles bornés (marquage) à 1,3 m du sol (focale fixée une fois pour toute à 28 mm éq. Argentique, noter l'azimut de chaque photo). Couplage possible avec 1, 2, 3 et 4.

La périodicité de ces suivis est fonction de la dynamique d'évolution des habitats avec, de manière schématique, un pas de temps de :

- 2 ans pour les milieux humides
- 2 à 5 ans pour les pelouses, éboulis et landes
- 5 à 10 ans pour les milieux forestiers

Coûts

Les coûts ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

Suivi	Détails	Coût HT pour une année
1	0,5 j (terrain) + 0,5 j (rapport) / suivi et / passage	550 €
2	2 h (terrain) + 2 h (rapport) / suivi et / passage	275 €
3	2 h (terrain) + 2 h (rapport) / suivi et par passage	275 €
4	2 h (terrain) + 2 h (rapport) / suivi et par passage	275 €
5	15 mn (terrain) / suivi et par passage	20 €

Il sera par la suite de la responsabilité de l'animateur du site Natura 2000 de prévoir tel ou tel suivi en fonction des besoins et des opportunités financières. On estime à 2000 € pour le coût moyen de ces suivis sur la durée du Docob.

Action SE2 Réaliser un plan de gestion de la Tourbière de Trémouille

Cette tourbière peut s'inscrire dans une démarche participative plus large que Natura 2000. Il est proposé de réaliser un plan de gestion de cette tourbière et pourquoi pas d'adhérer au réseau SAGNE animé sur la zone par le CEPA. Plusieurs partenaires sont pressentis : CBNMC, CEPA, RTE

Ce plan de gestion devra définir les cahiers des charges complets des actions à mettre en œuvre et de vérifier la pertinence des actions prévues au chapitre « Action GH ».

Coûts

Les informations naturalistes récoltées dans le cadre de ce Docob semblent suffisantes pour établir ce plan de gestion. Il est donc simplement nécessaire de prévoir du temps pour la concertation, quelques visites de terrain et de la rédaction.

Il est cependant nécessaire de faire cette action la première année de la mise en œuvre du Docob puisque ses conclusions conditionnent la suite des actions sur ce complexe d'habitats prioritaire.

Action	Concertation	Visites de terrain	Rédaction	Correction	TOTAL
SE2	2 réunions (0.5 j) à 3 organismes et 0.5 j de préparation /réunion soit 2 200 € HT	3 sorties (1 j) à 2 organisme soit 3 300 € HT	5 j soit 2 750 € HT	2 j soit 1 100 € HT	9 350 €HT

Action SE3 Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

La directive « Habitats » impose aux États membres de réaliser une surveillance de l'état de conservation (art. 11) et d'en rendre compte périodiquement (art. 17). La première évaluation nationale a été réalisée fin 2007 et pilotée, en France, par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Elle s'est fondée sur le cadre méthodologique qui a été défini par la Commission européenne (European Commission, 2005), et auquel quelques précisions et adaptations ont été apportées (Bensettiti et al., 2006). Parallèlement à cette évaluation nationale, l'article R. 414-11 du Code de l'environnement de 2008 impose d'évaluer, dans les 13651 sites d'importance communautaire (SIC) du réseau français, l'état de conservation des 132 habitats naturels et des 156 espèces d'intérêt communautaire représentés. Cet état doit être renseigné dans les documents cadre de gestion élaborés pour chaque site Natura 2000, les documents d'objectifs afin d'orienter les prises de décisions.

Définition

Un habitat forestier peut donc être considéré en bon état de conservation, à l'échelle d'un site Natura 2000, lorsque :

- ses structures caractéristiques sont présentes et les fonctions spécifiques et nécessaires à son maintien sont assurées ;
- il ne subit aucune atteinte susceptible de nuire à sa pérennité ;
- les espèces (végétales, animales et fongiques) qui lui sont typiques peuvent s'exprimer et assurer leur cycle biologique.

La figure ci-dessous illustre cet état de conservation.



De gauche à droite

Excellent état de conservation : futaie +/- irrégulière mélangée, à hêtre dominant, avec présence de très gros bois, de bois mort

Bon état de conservation : futaie ou taillis sous futaie mélangé, à hêtre dominant sans très gros bois ni bois mort

Etat de conservation moyen : futaie ou taillis sous futaie feuillus sans hêtre, sans très gros bois ni bois mort.

Mauvais état de conservation : enrésinement. Habitat n'étant plus considéré d'intérêt communautaire.

Méthodologie

Tous les opérateurs de site Natura 2000 et chargés d'études ont été confrontés à la difficulté d'estimer cet état de conservation car la méthode fournie par la Commission européenne et déclinée par la France n'est pas transposable in extenso à l'échelle locale et aucune méthode précise, normalisée et partagée n'existe actuellement pour cette échelle (d'après Carnino, 2009).

Le site des Gorges de la Rhue a été choisi pour mettre en œuvre une action pilote qui va tenter de définir précisément l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site et pouvoir lancer un suivi. Pour le moment, il est proposé de se baser sur « La méthode d'évaluation pour les habitats forestiers » (CARNINO, 2009).

Les données seront à récolter selon une démarche statistique, ce qui implique de définir un protocole d'échantillonnage. Il est préconisé de faire 20 placettes minimums (autour de 1250 m²/placette pour les habitats forestiers). Cela semble d'ores et déjà difficile à réaliser car pour certains habitats forestiers (Forêt de ravin 9180-14, Sapinière Docob 9410, et Hêtraie à Houlque 9130), les surfaces de ces habitats sont insuffisantes pour y placer les 20 placettes. Il faudra donc adapter le protocole au site des Gorges de la Rhue.

Si la prise de donnée ne semble pas poser de problème particulier (hormis peut-être la faible accessibilité générale du site), en revanche l'effort d'échantillonnage est plus difficile à estimer. Il est donc prévu de ne suivre que 3 habitats génériques forestiers emblématiques du site : le 9120, le 9180 et le 91E0 (ces 2 derniers étant de surcroît prioritaire).

Statuts NATURA 2000	Code Cahiers d'habitats	Libellé	ha
IC	9120-3	Hêtraie-sapinière submontagnarde acidiphile d'exposition froide à Prenanthe pourpre et Luzule des neiges	87
	9120-2	Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile d'exposition chaude	68
P	9180-10	Forêt de ravin submontagnarde à Scolopendre et Polystics	19
	91E0-8	Aulnaie-frênaie des zones de sources et leurs rivières	7
	91E0-6	Frênaie-aulnaie des rivières à courant rapide	0.6
	9180	Forêt de ravin sèche à lierre sur blocs	0.2
	9180-14	Forêt de ravin submontagnarde acidiphile	0.03

Au vu des surfaces de certains habitats élémentaires, il ne sera pas possible pour ceux là de réaliser une étude statistique. Il est donc proposé de suivre la méthodologie uniquement sur les habitats élémentaires suivants : le 9120-3, le 9120-2, le 9180-10 et le 91E0-8 (encadrés en rouge dans le tableau précédent).

Estimation des temps à passer pour une année type et pour 1 habitat

Objet	Analyse	Terrain
Analyse du protocole, identification des sites potentiels	0.5 jour	
Recherche et mise en place des placettes		2.5 jours
Réalisation des suivis		5 jours
TOTAL		8 jours/habitat

Vu le temps nécessaires à la mise en place de l'ensemble des placettes, il est proposé d'étaler sur 4 années la réalisation de ce suivi avec la répartition suivante :

Habitat élémentaire	Année	Nb. de Jours
Forêt de ravin submontagnarde à Scolopendre et Polystics 9180-10	2011	8
Aulnaie-frênaie des zones de sources et leurs rivières 91E0-8	2012	8
Hêtraie-sapinière submontagnarde acidiphile d'exposition froide à Prenanthe pourpre et Luzule des neiges 9120-2	2013	8
Hêtraie-chênaie collinéenne acidiphile d'exposition chaude 9120-3	2014	8
TOTAL		32 jours

Coûts

Action	N+1	N+2	N+3	N+4
SE3	4 400 € HT			



Eboulis siliceux avec végétation (Rocher de l'Ecureuil)

ACTIONS S : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Action S1 La sensibilisation des acteurs locaux aux bonnes pratiques

- Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire à la mise en œuvre de Natura 2000
- Sensibiliser les agriculteurs et les acteurs du tourisme aux actions de gestion et de conservation des habitats

La stratégie consiste à mobiliser les acteurs de terrains.

Cibles	Objectifs	Actions
Les habitants	Donner une information régulière et facile d'accès Permettre de comprendre les enjeux de la mise en œuvre du Docob Suivre la mise en place des actions	Action S11 : Edition et envoi d'une lettre info tous les 2 ou 3 ans, chaque lettre étant organisé autour d'un thème principal, avec un style simple et plaisant
Les forestiers	Les sensibiliser à la démarche Natura 2000 et leur faire prendre conscience de leur rôle dans la préservation des richesses du site. Connaître les habitats d'intérêt communautaire présents sur les Gorges de la Rhue, leur valeur et les modes de gestion favorable	Action S12 : Animation « Gestion durable des forêts » (découverte des richesses du site, les mesures bénéfiques, les phases de sénescence de la forêt ...)
Les prestataires touristiques	Les sensibiliser à la démarche Natura 2000 et leur faire prendre conscience de leur rôle dans l'information des touristes et dans l'utilisation respectueuse des sites de pleine nature abritant des habitats et espèces d'intérêt communautaire.	Action S13 : Dépliant à destination des touristes et pratiquants

Coûts

Prestations	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action S11 : Lettre d'information					
Rédaction (ONF) – 2 j/an		550 € HT		550 € HT	
Conception graphique et édition		1 100 € HT		1 100 € HT	
Action S12 : Animations (sorties avec les forestiers et les acteurs du tourisme)					
Prestataire partenaire (préparation/prestation) 2 j/an			1 100 € HT		1 100 € HT
Action S13 : Dépliants (habitants, acteurs du tourisme) – 2 dépliants					
Rédaction (ONF) – 5 j/dépliant			2 750 € HT		
Conception graphique et édition			5 000 € HT		

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total (€ HT)		1 650	8 850	1 650	1 100

ACTIONS AC : AMELIORATION DES CONNAISSANCES

AC1 L'amélioration des connaissances sur les insectes saproxyliques

Objectifs et résultats attendus

- Affiner les mesures favorables à l'amélioration, au maintien de leurs habitats
- Etablir la liste des espèces remarquables présentes sur le site Natura 2000 et par habitat naturel et leur répartition qualitative (identification des espèces, localisation)
- La liste des espèces d'intérêt communautaire présentes et estimation relative des zones de répartition
- L'élaboration de préconisations de gestion spécifiques aux espèces et à leurs habitats.

Cette étude précisera également l'état de conservation des habitats d'espèces identifiés.

Méthodologie

Reconduction de la méthodologie appliquée en 2010 par le tandem SHN Alcide d'Orbigny / ONF, à savoir :

Une recherche visuelle : L'échantillonnage à vue est une excellente technique pour inventorier des espèces de grandes tailles facilement identifiable in situ. Il s'agit de prospections de terrain, toutes les niches écologiques susceptibles d'abriter des coléoptères saproxyliques sont soigneusement inspectées. Elles sont de plusieurs natures :

- Les lieux qui sont le siège du développement larvaire (arbres morts et/ou en cours de décomposition, les arbres dépérissant et les troncs, les souches ;
- Les lieux d'alimentation parfois différents des habitats où se déroule le développement larvaire (ex : pour les espèces floricoles les secteurs de prairie, les clairières ainsi que le long des chemins, les fleurs, notamment les apiacées et les astéracées).

L'échantillonnage à vue est une excellente technique pour inventorier des espèces de grandes tailles facilement identifiable in situ. Pour compléter cette méthode, il est prévu un échantillonnage à l'aide de pièges dans une zone qui aura été préalablement détectée comme riche en coléoptères saproxyliques. Il s'agit de pièges à interception aérienne (windows trap) appelé POLYTRAP™ amorcé de substances attractives. Ces pièges seront relevés tous les 15 jours. 10 pièges seront répartis sur le site des Gorges de la Rhue.

Après l'exploitation des données recueillies, un guide de gestion des habitats d'espèces des insectes patrimoniaux inventoriés sera élaboré.

Coûts

Objet	Analyse	Terrain
Prospection à vue (mai à juillet)		8 jours
Pose et récolte des pièges		3
Détermination, analyse des données	1 jour	
Rédaction/rendu		3 jours

L'action se déroulera sur deux années.

Action	N	N+1
Action AC1 : 15 jours	8 250 € HT	

AC2 L'amélioration des connaissances sur les bryophytes

Objectifs et résultats attendus

- Affiner les mesures favorables à l'amélioration, au maintien de leurs habitats ;
- Etablir la liste des espèces remarquables présentes sur le site Natura 2000 et par habitat naturel et leur répartition qualitative (identification des espèces, localisation) ;
- La liste des espèces d'intérêt communautaire présentes ;
- Caractérisation et cartographie des enjeux dans et autour des habitats du site.

Méthodologie

Il s'agit d'inventaires par prospection sur le terrain, avec prélèvement (mais toujours uniquement en cas de doute sur la détermination) et détermination en laboratoire. Le CBNMC (V. HUGUENOT) sera bien entendu sollicité pour cette étude.

Coûts

Objet	Analyse	Terrain
Bibliographie	0.5 jour	
Synthèse des informations, mise au point d'un protocole	0.5 jour	
Etude en période estivale		10 jours
Analyse/Rédaction/rendu		4 jours

L'action se déroulera sur deux années.

Action	N+1	N+2
Action AC2 15 jours	8 250 € HT	

AC3 L'amélioration des connaissances sur les chiroptères

Objectifs et résultats attendus

- Mieux connaître leurs habitats pour leur prise en compte dans la gestion forestière ;
- Liste des espèces remarquables présentes sur le site Natura 2000 et par habitat naturel et leur répartition qualitative (identification des espèces, localisation) et quantitative (méthode absolue par comptage à différents moments de l'année (en hibernation, chasse, transit, etc.) ;
- Liste des espèces d'intérêt communautaire présentes et évaluation relative de l'activité (nombre de contacts sonars par unité de temps) ;
- Caractérisation et cartographie des enjeux dans et autour des habitats du site.

Outre la liste des espèces présentes et leurs effectifs, cette expertise de terrain précisera l'importance et l'intérêt des habitats d'espèce :

- dans le cycle biologiques des espèces concernées,
- par rapport au fonctionnement des populations de ces espèces,
- l'aire de déplacement naturel des espèces à partir des noyaux de populations identifiés le cas échéant,
- le tout durant un cycle annuel complet (populations hibernantes et estivantes).

Méthodologie

Une méthodologie la moins invasive pour les animaux a été élaborée, tenant compte des 4 points précédents. Elle permettra le calcul de la valeur biologique de chaque habitat.

Cette étude se déroulera en 3 phases :

- Etude en période estivale (recherche et dénombrement et identification diurne à vue des espèces : bâtiments, grottes) : ces données sont lacunaires. Cela permettra de mieux connaître l'utilisation des habitats par les chauves-souris en été. En effet, des individus erratiques ont été observés dans la grotte des Faux monnayeurs laissant présager la découverte de sites fréquentés régulièrement.
- Etude en période d'hibernation (recherche et dénombrement et identification diurne à vue des espèces dans les fissures et petites grottes connues sur le site : Combe noire, Grotte des Faux monnayeurs). Ces données sont lacunaires et permettront de confirmer rapidement l'utilisation ou non de ces abris rocheux comme gîte d'hibernation

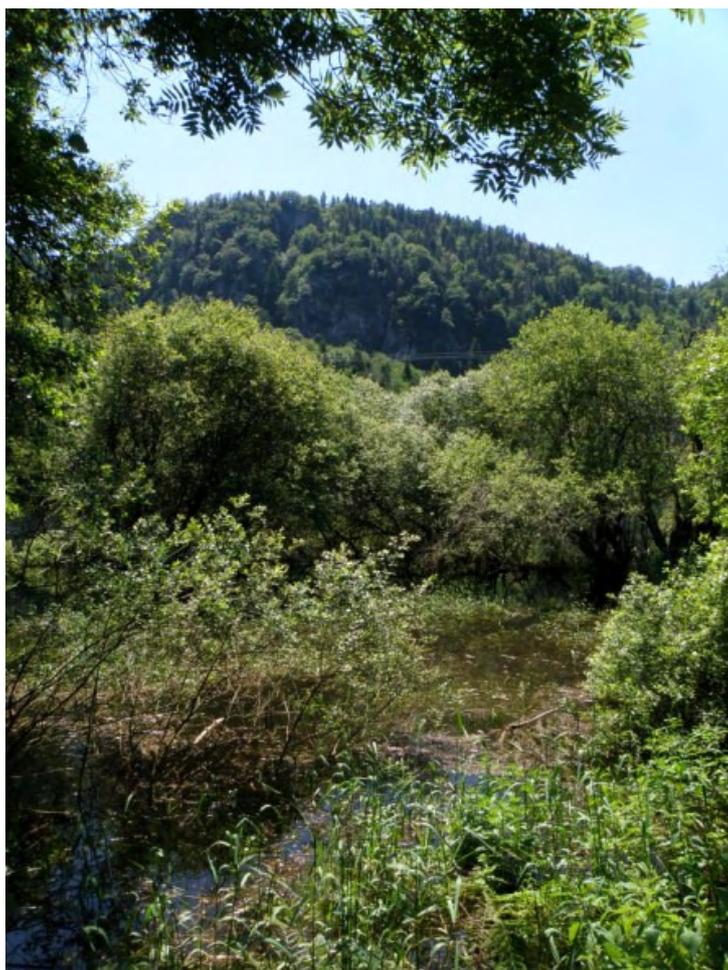
- Caractérisation de la guildes de chauves-souris fréquentant les habitats naturels des Gorges de la Rhue (capture nocturne au filet et détection des ultrasons). Seul un site fera l'objet de captures. Vraisemblablement autour de la Grotte des Faux monnayeurs. L'utilisation des détecteurs à ultrasons, notamment le SM2bat et un D240X, permettra d'évaluer les activités des chauves-souris sur plusieurs nuits et de préciser les aires de déplacement des espèces dans les Gorges.

Coûts

Objet	Analyse	Terrain
Analyse des populations, identification des problématiques, bibliographie	0.5 jour	
Synthèse des informations, mise au point d'un protocole	0.5 jour	
Etude en période estivale		2 jours
Etude en période d'hibernation		2 jours
Caractérisation de la guildes de chauves-souris fréquentant les habitats naturels des Gorges de la Rhue		7 jours
Analyse/Rédaction/rendu		5 jours

L'action se déroulera sur deux années, à mi parcours de la mise en œuvre du Docob.

Action	N+3	N+4
Action AC3 17 jours	9 350 € HT	



Saulaie et mare

ACTIONS AN : ANIMATION DU DOCOB

L'animation du site Natura 2000 repose sur plusieurs missions dont les objectifs sont variables.

AN1 Actions visant à assurer l'animation et la coordination du Docob

Pour :

- l'organisation régulière de la concertation avec les acteurs locaux et la coordination des partenaires,
- l'organisation régulière de l'accueil, de l'information, de la sensibilisation du public,
- la promotion et la valorisation du patrimoine écologique du site.

AN2 Actions visant à assurer un appui technique

Pour :

- le montage de dossiers,
- l'élaboration de cahiers des charges,
- le recensement des bénéficiaires et le suivi de la contractualisation,
- des études, expertises, tableaux de bord.

AN3 Assurer le suivi administratif

Caractérisé par :

- le suivi des conventions avec l'Etat, l'établissement des programmations annuelles,
- la recherche de financements et le suivi des dossiers financiers,
- La commande publique : l'élaboration des conventions avec les prestataires, les passations de marchés publics.

Coût

Dépenses	Montant estimé par année				
	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action AN : Indemnisation correspondant à 6 jours de travail – chargé de mission	3 300 € HT	3 300 € HT	3 300 € HT	3 300 € HT	3 300 € HT

PARTENAIRES TECHNIQUES

Propriétaires et gestionnaires forestiers (ONF, ASAF, Groupements forestiers, CRPF).

Les experts naturalistes (les Réseaux naturalistes ONF spécialisés sur les Chauves-souris, Bryologie, Entomologie et mycologie, le Conservatoire Botanique National du Massif Central, Alcide d'Orbigny, Alter Eco, Chauves-souris Auvergne...).

Sur les opérations concernant l'accueil du public et des aménagements, sensibilisation, les Collectivités locales du territoire, le Comité Départemental du Tourisme, l'Union Départementale des Offices de Tourisme et syndicats d'initiatives, le relais des gîtes et l'Association Départementale pour l'Accueil à la Ferme, les villages de vacances et les autres structures d'accueil collectif pourront être associés ainsi que les associations et fédérations de sport de nature (accompagnateurs moyenne montagne, escalade et randonnée pédestre et équestre essentiellement).

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL



Grotte des Faux-monnayeurs (partie haute)

ACTIONS	N	N+1	N+2	N+3	N+4
ACTION AN : ANIMATION					
Indemnisation correspondant à 6 jours de travail – chargé de mission	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €
ACTION S : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION					
Action S11 : Lettre d'information					
Rédaction (ONF) – 2 j/an		550 €		550 €	
Conception graphique et édition		1 100 €		1 100 €	
Action S12 : Animations (sorties avec les forestiers et les acteurs du tourisme)					
Prestataire partenaire (préparation/prestation) 2 j/an			1 100 €		1 100 €
Action S13 : Dépliants (habitants, acteurs du tourisme) – 1 dépliants					
Rédaction (ONF) – 5 j			2 750 €		
Conception graphique et édition			5 000 €		
ACTION S : SUIVI ET ÉVALUATION					
Action SE1 : Suivre de l'efficacité des contrats mis en œuvre (actions GH)					
Suivi de l'efficacité des contrats mis en œuvre (actions GH)					2 000 €
Action SE2 : Réaliser un plan de gestion de la Tourbière de Trémouille					
Plan de gestion de la Tourbière de Trémouille	9 350 €				
Action SE3 : Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire					
Suivi de l'état de conservation		4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €
ACTION AC : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES					
AC1 L'amélioration des connaissances sur les insectes saproxyliques	4 125 €	4 125 €			
AC2 L'amélioration des connaissances sur les bryophytes		4 125 €	4 125 €		
AC3 Inventaire complet des chiroptères				4 675 €	4 675 €
Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total annuel	16 775 €	17 600 €	17 925 €	14 025 €	15 475 €
Moyenne annuelle	16 360 €				
TOTAL	81 800 € (hors contrats Natura 2000)				